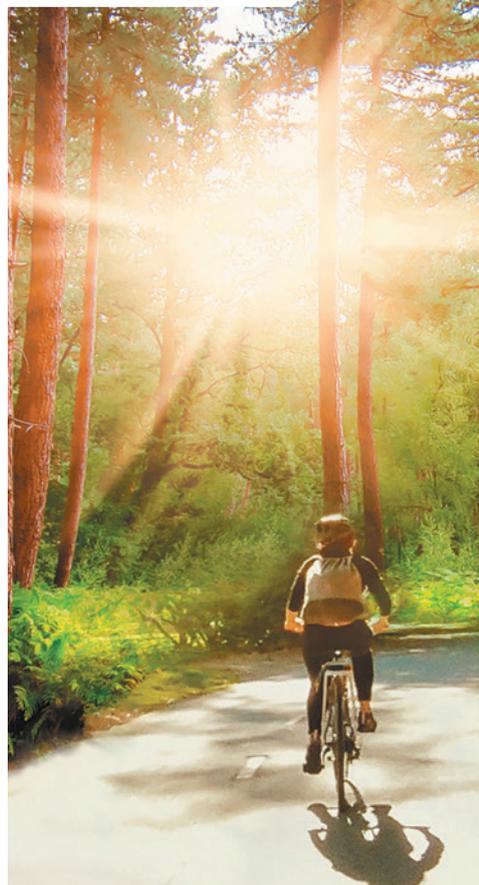


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



COBAN ^{IB'A}
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

INTRODUCTION **6**

- Présentation de l'Agglo - Chiffres clés

1) UNE AGGLO DÉSORMAIS ENGAGÉE **8**

A – DANS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOBRE **8**

- 1 - Les mobilités (Transports, Mobilités douces) 8
- 2 - La distribution d'eau potable 13
- 3 - La transition énergétique (ÉCO'BAN) 16
- 4 - La recyclerie ATENOBA 18
- 5 - La réduction, le tri et la valorisation des déchets 19

B – CRÉATIVE ET INNOVANTE **30**

- 1 - Le développement économique
 - . au sein de la COBAN 30
 - . en synergie avec les coopérations territoriales (Pays, R'Commerce, BA 13) 32
- 2- Le THD, Très Haut Débit - La fibre optique pour tous 33
- 3- Mutualisation des services : LAEP, Archives,... 34
- 4- Cœur de Bassin : un OTI pour ceux d'ici et d'ailleurs 36
- 5- Les Escapades Musicales 37

C - SOLIDAIRE **38**

- 1- Le PLH – Proposer une offre de logements adaptée sur un territoire convoité 38
- 2- Un accompagnement vers l'emploi / COB'EMPLOI, CONNECT'ENCES 39
- 3- Aux côtés des « Restos du Cœur » 39
- 4- Solidarité Femmes Bassin 40
- 5- Participation aux constructions d'équipements publics (casernes ...) 40

2) LA VIE DE L'AGGLO **41**

- 1- Des compétences élargies 41
- 2- Une nouvelle gouvernance (Bureau, VP) 45
- 3- Les conseillers communautaires 46
- 4- Un nouveau siège en perspective 47

3) UN BUDGET ET DES MOYENS POUR AGIR **48**

- 1- Le compte administratif de 2020 48
- 2- Les services acteurs du quotidien 58

2020 a non seulement été une année marquée par la crise sanitaire, mais aussi par de multiples changements à la COBAN qui ont prouvé nos réelles capacités d'adaptation dans un monde en mutation.

La temporalité de nos actions a tout d'abord été contrainte par plusieurs confinements, des couvre-feux ou encore de nombreuses mesures sanitaires à appliquer de manière inédite et souvent dans des temps records. Mais **nous avons su rebondir et nous adapter**. Tout en garantissant la sécurité des agents et en continuant de remplir au quotidien notre rôle de service public.

Je tiens à souligner l'implication des maires, des conseillers communautaires et des conseillers municipaux membres des commissions, et à remercier l'ensemble des agents de la COBAN pour le travail remarquable qui a été mené tout le long de l'année.

Je pense notamment aux agents des déchèteries et au service en charge du traitement et de la valorisation des déchets. Mais également à notre service Transport, tout particulièrement le Transport à la Demande qui a effectué plus de 8 000 trajets durant l'année. Mais aussi le service Développement économique qui a mis en place plusieurs actions pour aider les commerces et les entreprises en difficulté. Grâce à l'action « Coup de Pouce » ce sont plus de 300 petites entreprises qui ont pu bénéficier d'une aide de 1 000 euros.

2020 est également le signe d'une transformation pour notre agglomération. La Gouvernance de notre collectivité a changé. Le Bureau, dont j'assume la Présidence, se réunit régulièrement, garantissant ainsi un suivi des projets que nous portons pour le Nord Bassin. **Comme je m'y étais engagée, je souhaite faire de la COBAN une force vive de notre territoire.** Une agglomération solidaire et exemplaire pour ses habitants et son environnement.

Le contexte généré par la crise sanitaire a été malgré tout l'opportunité de prendre le temps de réfléchir à de nouvelles méthodes de travail, d'organisation ou encore de fonctionnement visant à moderniser nos actions et nos manières de faire. **La COBAN est désormais une agglomération engagée dans un développement durable et sobre, nécessaire pour la construction d'un futur plus viable et pour le bien-être de tous.**

Nous pouvons être fiers d'être la première collectivité en Nouvelle-Aquitaine à avoir fait le choix d'une énergie 100 % renouvelable et 100 % locale pour le transport scolaire de plus de 2 000 élèves. Nos actions pour dynamiser les mobilités douces sur le Nord Bassin ont toutes connu un franc succès et le plan de mobilité sur lequel nous travaillons actuellement est un enjeu fort pour notre territoire. Je m'engage à tout mettre en oeuvre pour oeuvrer à son bon déroulement.



Parmi les éléments notables de cette année 2020, la prise d'une nouvelle compétence, celle de la distribution de l'eau potable et de l'entretien du réseau. Cette première année a permis d'engager quelques premiers travaux mais il est devenu indispensable d'imaginer au plus vite un Plan Pluriannuel d'Investissements et des actions visant à réduire nos consommations. Nous pourrions aussi nous féliciter de la diminution du tonnage des ordures ménagères et de l'élargissement des consignes de tri mais notre vrai engagement pour demain sera de viser à diminuer globalement la production de nos déchets et développer la production d'énergies vertueuses.

Je souhaite aussi transformer notre agglomération en une structure publique créative et innovante qui sache anticiper et répondre aux besoins du Nord Bassin, dès aujourd'hui et pour demain. Nous avons encore un gros travail à mener en lien avec le Programme Local de l'Habitat, les actions amorcées doivent désormais rentrer dans une phase opérationnelle.

La lecture de ce Rapport d'Activités 2020 vous donnera **un aperçu des prémices des résultats de la nouvelle organisation** que j'ai désormais mise en place à la COBAN, marquant ainsi **un tournant important à l'aune de la mise à jour du projet de territoire que nous allons proposer pour le Nord Bassin !**

Nathalie Le Yondre
Présidente du Bureau des Maires



PRÉSENTATION DE L'AGGLO CHIFFRES CLÉS

A – SON TERRITOIRE : LE NORD BASSIN, LA FORÊT LANDAISE

■ LA COBAN : 8 COMMUNES AUX IDENTITÉS MARQUÉES

a) UN TERRITOIRE ENTRE OCÉAN ET FORÊT

L'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 a instauré initialement la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord, la COBAN, en reprenant les limites territoriales de son canton d'origine, le canton d'Audenge.

Son territoire est ainsi composé de 8 communes dont 6 sont riveraines du Bassin d'Arcachon. Il s'agit, par ordre alphabétique, des villes d'Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios.

Ces 8 villes s'étendent sur une superficie de 605 km² entre Océan Atlantique et forêt des Landes de Gascogne.

Les 2 extrémités géographiques de la pointe du Cap Ferret jusqu'au lieu-dit Caudos au sud de Mios à la limite du département des Landes, sont distantes de plus de 60 kilomètres.

Les communes de Lanton et Mios ont une superficie dépassant les 130 km², les positionnant dans le classement des 50 premières communes les plus étendues de la France Métropolitaine.

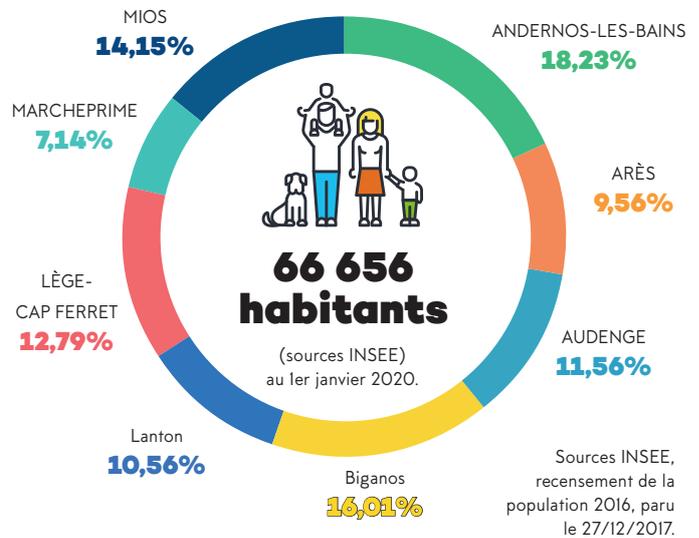
La commune de Lège-Cap Ferret a par ailleurs la particularité d'avoir une côte océane d'une longueur de 20 kilomètres environ.

5 des 8 communes de la COBAN, Lanton, Audenge, Biganos, Marcheprime et Mios, appartiennent au périmètre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Enfin, son territoire dispose de nombreux sites naturels remarquables (Prés salés d'Arès-Lège, Domaine de Certes, Quinconces Coulin, delta et vallée de l'Eyre...) qui renforcent son attrait entre océan et forêts.

b) UNE DÉMOGRAPHIE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

On dénombre sur cet espace communautaire une population totale municipale de 66 656 habitants (sources INSEE) au 1er janvier 2020.

Cette population varie sensiblement en période de vacances scolaires, les week-ends et en haute saison estivale dans les communes à vocation touristique.



c) DES LOGEMENTS MAJORITAIREMENT INDIVIDUELS

La population est répartie sur le territoire dans plus de 44 000 foyers. 86 % de ses résidents habitent en logements individuels et environ 14 % dans des logements collectifs (source INSEE 2013).

Les résidences secondaires représentent 30 % des habitations du territoire, avec des extrêmes variant de 66 % des logements de Lège-Cap Ferret à 0,6 % à Marcheprime.

LOGEMENTS (sources INSEE 2015)

| | Andernos-les-Bains | Arès | Audenge | Biganos | Lanton | Lège-Cap Ferret | Marcheprime | Mios | TOTAL |
|------------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|---------------|
| Ensemble | 9 141 | 4 691 | 3 948 | 4 654 | 4 641 | 11 521 | 1 780 | 3 779 | 44 155 |
| Résidences principales | 5 794 | 2 990 | 3 350 | 4 324 | 3 227 | 3 967 | 1 698 | 3 489 | 28 839 |
| Résidences Secondaires | 2 884 | 1 408 | 263 | 74 | 1 080 | 7 323 | 11 | 92 | 13 135 |
| Logements vacants | 464 | 293 | 335 | 256 | 334 | 231 | 71 | 199 | 2 183 |
| Maisons | 7 951 | 4 045 | 3 023 | 3 927 | 4 061 | 9 878 | 1 608 | 3 463 | 37 956 |
| Appartements | 1 175 | 622 | 908 | 693 | 520 | 1 558 | 162 | 264 | 5 902 |

d) LES SECTEURS D'ACTIVITÉS RECENSÉS SUR LE TERRITOIRE

S'agissant des acteurs économiques, selon les catégories définies par l'INSEE, ils se répartissent comme suit sur le territoire de la COBAN :

ÉTABLISSEMENTS ACTIFS par secteur d'activité au 31 décembre 2014 (sources INSEE 2014)

| | Total | % | 0 salarié | 1 à 9 salarié(s) | 10 à 19 salariés | 20 à 49 salariés | 50 salariés ou plus |
|--|--------------|------------|--------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Ensemble | 7 476 | 100 | 5 801 | 1 446 | 118 | 66 | 45 |
| Commerce, transports, services divers | 4 880 | 65,3 | 3 792 | 985 | 64 | 27 | 12 |
| dont commerce et réparation automobile | 1 429 | 19,1 | 1 002 | 373 | 38 | 9 | 7 |
| Construction | 975 | 13,0 | 754 | 200 | 15 | 5 | 1 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 950 | 12,7 | 784 | 88 | 24 | 25 | 29 |
| Industrie | 356 | 4,8 | 249 | 83 | 13 | 8 | 3 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 315 | 4,2 | 222 | 90 | 2 | 1 | 0 |

1



UNE AGGLO DÉSORMAIS ENGAGÉE

A – DANS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOBRE

■ 1- LES MOBILITÉS (Transports, Mobilités douces)

Au 1^{er} janvier 2019, la COBAN, désormais communauté d'agglomération, est devenue compétente de manière opérationnelle en matière de mobilité.

Dans les faits ce transfert de compétence concerne :

- **Le transport scolaire** est maintenant assuré par la COBAN. Les élèves de primaire continuent à s'inscrire auprès de leur commune de résidence (la COBAN délègue ce transport aux communes). S'agissant des collégiens et des lycéens habitant une commune de la COBAN et se rendant dans un établissement situé sur la COBAN, ils s'inscrivent auprès de la COBAN pour bénéficier de ce service.



- Le TAD, Transport A la Demande, (anciennement TransGironde Proximité) est désormais du ressort de la COBAN.
- La Région Nouvelle-Aquitaine conserve quant à elle la gestion des lignes commerciales interurbaines Réseau Routier Régional (TransGironde) 601 (Bordeaux / Lège-Cap Ferret) et 610 (Andernos/ Belin-Beliet). **Sur ces lignes 601 et 610, la COBAN finance depuis septembre 2020 un renfort d'offre interne à son ressort territorial** aux heures de pointe représentant un montant annuel de 130 786 €.

MONTANT ANNUEL DU TRANSFERT DE LA RÉGION À LA COBAN :

1 578 310€



a) LE TRANSPORT SCOLAIRE : LA COBAN ROULE PROPRE !

La COBAN gère son propre réseau scolaire via un marché de 4 ans comprenant 4 lots depuis la rentrée de septembre 2020.

La société CITRAM est le titulaire de ce marché (une partie du lot 3 est sous-traité à la société KEOLIS).

De nombreuses améliorations ont été apportées par la COBAN visant à rationaliser ce service :

- Une rationalisation des 39 itinéraires initiaux,
- Une baisse des temps de parcours et le retrait de 8 véhicules du nouveau réseau ont permis de réaliser une économie par année scolaire d'environ 18 000 km,
- 31 véhicules (24 cars de grande capacité et 7 cars de petite capacité) assurent désormais ce service les jours scolarisés représentant 250 000 km de trajets par an,
- 2 027 élèves sont transportés quotidiennement dont 469 élèves en primaire, 1 001 collégiens, 557 lycéens.

La COBAN a également innové optant pour une motorisation alimentée par un carburant propre.

DES CARS À ÉNERGIE 100 % RENOUELABLE ET 100 % LOCALE

77%

24 cars sur les 31 roulent au biocarburant le B100, qui est un substitut au gazole 100 % renouvelable, émettant 60 % de moins de GES (Gaz à Effet de Serre).

75 % des km

générés par le réseau scolaire de la COBAN **sont ainsi effectués avec des cars roulant au biocarburant B100.**

1ÈRE COLLECTIVITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE AYANT OPTÉ POUR CETTE ÉNERGIE

2 027 élèves sont transportés quotidiennement



La COBAN s'est dotée en 2020 d'un système billettique qui équipe l'ensemble des cars scolaires. Les élèves sont désormais détenteurs d'une carte magnétique (sur l'ancien réseau, les élèves avaient une carte papier).

Ce système permet de suivre en temps réel le réseau, d'obtenir plusieurs types de remontées statistiques nécessaires à la gestion, l'actualisation, l'optimisation du réseau.

Enfin, la COBAN a floqué l'ensemble des cars affectés au réseau scolaire avec une livrée spécifique reprenant la charte graphique de la COBAN et valorisant le choix de la motorisation propre.



INCIDENCES COVID :

Lors des différentes périodes de confinement et déconfinement, les services scolaires ont été impactés et adaptés notamment par une :

- Interruption complète des services de transport scolaire du 16 mars au 8 mai 2020 ;
- Reprise progressive en plusieurs phases : du 11 au 29 mai, du 2 au 19 juin et du 22 juin au 3 juillet.

Durant ces périodes, la COBAN a annulé l'ensemble de ces services ou a dû adapter leurs fonctionnements dans le respect des règles sanitaires imposées (1 siège sur 2, distanciation sociale, désinfection des véhicules) et en fonction des fermetures/ouvertures des établissements scolaires.

Plusieurs avenants ont été passés avec la société CITRAM pour prendre en compte les mesures gouvernementales (chômage partiel, prise en charge des frais fixes...).

b) LE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE) : UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la COBAN gère son propre service de « Transport A la Demande » (TAD) via un marché de 4 ans.

La société AIT a été attributaire de ce marché.

En comparaison avec le réseau précédent (transfert de la Région Nouvelle-Aquitaine), de nombreuses améliorations ont été apportées, notamment :

- 5 véhicules affectés (soit 2 de plus que le réseau précédent) afin de répondre au mieux à la demande croissante des usagers ;
- Un taux de refus des réservations en baisse ;
- Une rationalisation des itinéraires ;
- Une diminution des temps de parcours.

La COBAN a également fait le choix de supprimer les véhicules de 9 places (minibus) pour les remplacer par des véhicules plus petits (voitures de 5 à 7 places) et mieux adaptés pour les véhicules TPMR (Transport de Personne à Mobilité Réduite) dont certains sont des véhicules hybrides.

La COBAN a par ailleurs personnalisé l'ensemble des véhicules affectés au réseau TAD en les dotant d'une livrée spécifique reprenant la charte graphique de la COBAN

Le service de TAD complète le réseau de lignes régulières régionales sur la COBAN :

- Ouvert à tout public adhérent et domicilié sur la COBAN ;
- Qui permet de se déplacer sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération ;
- Qui permet de réaliser des trajets courts et occasionnels.

Inscription et tarification :

- L'utilisation du service nécessite de remplir un dossier d'inscription ;
- L'adhérent obtient une carte COBAN qui lui permet d'effectuer les voyages ;
- Le coût d'un trajet simple est de 2,70 €, et pour un Aller/Retour de 4,30 €.

Les inscrits : 2 114 adhérents en 2020 dont 64 % sont des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ou des personnes de plus de 75 ans.

Les utilisateurs réels : 487 personnes.

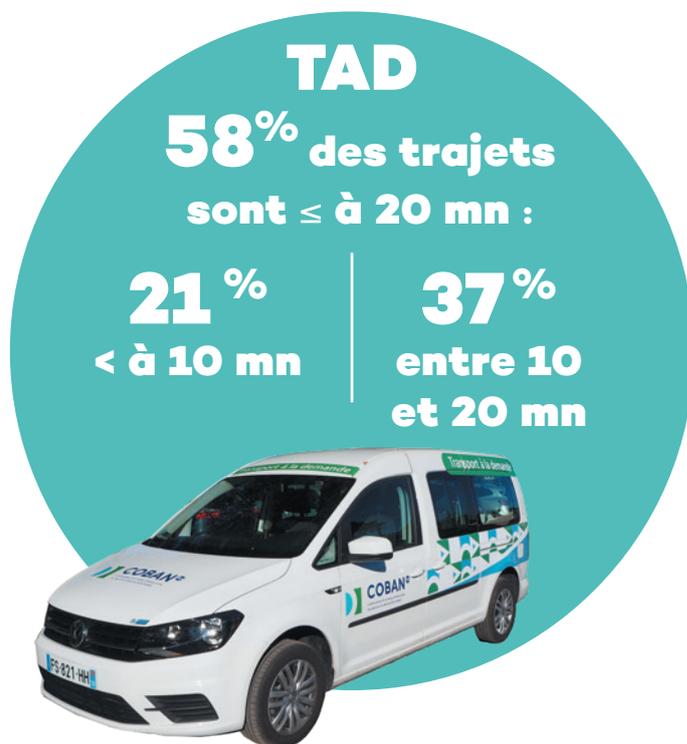
Les trajets : 8 024 trajets au total pour 7 685 courses. En moyenne 641 trajets par mois.

Les jours d'utilisation : Un service moins utilisé le lundi que les autres jours de semaine.

Les tranches horaires : Une mobilité plus importante sur les heures de pointe :

- 23 % des trajets effectués entre 8h et 10h ;
- 22 % des trajets effectués entre 16h et 18h.

Le temps de trajet : Une utilisation du service destinée majoritairement à des trajets courts.



TAD :
les motifs de
déplacement



26 %
vers les
commerces

38 %
vers les
établissements
de santé

LE TAD DURANT LE COVID :



Lors de ces périodes, la COBAN a fait le choix de maintenir son service TAD en le rendant gratuit afin de limiter les interactions entre personnel de conduite et usagers (mesures sanitaires).

Les périodes de confinement n'ont pas eu d'impact direct sur le fonctionnement du service TAD. Celui-ci n'a jamais été arrêté totalement. Les usagers pouvaient utiliser le TAD mais pour les motifs autorisés par le gouvernement (rdv médical, courses de 1^{ère} nécessité, démarches administratives).

Ces périodes ont eu un impact sur les chiffres de fréquentation. En comparaison à 2019, malgré la mise en place d'un véhicule supplémentaire, on constate une stagnation des chiffres, voire une baisse.

c) DES AMÉNAGEMENTS POUR ENCOURAGER LE COVOITURAGE

En 2020, en complément des 12 aires de covoiturage existantes, la COBAN a cofinancé à hauteur de 100 000 €, aux côtés du Conseil départemental de la Gironde, le maître d'ouvrage, l'extension de l'aire de Masquet, sise à Mios au niveau de l'échangeur de l'A660 et la RD3.



d) MOBILITÉS DOUCES ; FACILITER LA PRATIQUE DU VÉLO

- Installation de 6 consignes « vélos sécurisés » de 2 places.

Ces consignes ont été aménagées au niveau de :

- 2 abribus de l'arrêt TransGironde « Boulevard de l'Aérium » à Arès ;
- 2 abris à l'aire de covoiturage « A660 » au niveau de l'échangeur à Mios ;
- 2 abris à l'aire de covoiturage de « Querquillas » à Andernos-les-Bains

- Réalisation et mise en service de la 2^{ème} piste cyclable COBAN : du lycée Simone Veil à l'aire de covoiturage de Querquillas à Andernos (en passant par la ZA du CAASI) d'une longueur de 3650 mètres pour un coût total d'environ 868 000 € TTC.

- Lancement de l'étude de jalonnement cyclable et de la signalétique

Le but de l'étude est de mettre en cohérence l'ensemble du jalonnement cyclable existant et projeté



sur l'agglomération, dans une optique utilitaire et de loisirs, pour orienter au mieux les usagers.

La COBAN souhaite ainsi améliorer la lisibilité de son réseau cyclable et son appropriation par les usagers pour favoriser aussi bien la pratique touristique, itinérante, que quotidienne permettant ainsi de légitimer le vélo comme un moyen de déplacement alternatif à la voiture. L'objectif est d'identifier visuellement l'ensemble du réseau cyclable par les usagers.

e) LA MOBILITÉ DES AGENTS DE LA COBAN

Le **Challenge de la Mobilité** s'est déroulé du 16 au 22 septembre 2020. C'était la 5^{ème} participation de la COBAN à ce challenge organisé par l'ADEME.

30 agents de la COBAN ont participé pour un total de 3 725 kms parcourus avec un mode de transport plus respectueux de l'environnement (vélo, marche, transport en commun, covoiturage...).



f) MOBI - UN GUICHET UNIQUE POUR SE DÉPLACER

Le Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre est investi d'une mission transport mutualisé.

Cette mission comprend l'étude d'opportunité et la mise en œuvre d'un **guichet unique pour toute l'information mobilité sur le territoire Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre**.

Ce projet vise à favoriser l'accès à l'offre de mobilité par la diffusion et l'actualisation des informations exhaustives auprès de tous les usagers, tout en la valorisant. La démarche doit permettre de répondre à la problématique de l'identification et de l'appropriation des solutions alternatives à la voiture individuelle.

Après une étude de définition commencée dès 2018, l'année 2020 a été consacrée à la définition de la stratégie de communication et des outils associés (site internet, plans, supports de communication, présence sur les réseaux sociaux), pour une mise en service prévue à l'été 2021.

g) ROUTE DES LASERS - UN PROJET DE VÉHICULE AUTONOME

Ce projet est porté par la SEML Route des Lasers intitulé « TIM : Transports Intelligents & Mobilité » sur l'axe Marcheprime-Le Barp. Cet axe comprend en effet des enjeux de mobilité importants, mis en évidence dans les schémas des mobilités et des modes doux de la COBAN et de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre.

La SEML Route des Lasers, soucieuse d'une meilleure attractivité des zones Laseris, a piloté **une étude d'opportunité et de faisabilité d'un démonstrateur de véhicule autonome fonctionnant à l'énergie renouvelable**. Ce projet vise à répondre aux besoins de déplacement importants sur cet axe (zones d'activités, CEA, futur lycée...), tout en contribuant au développement économique local, et au déploiement de technologies et d'innovations de pointe (optique-laser, capteurs, numérique, stockage d'énergies...).

L'étude menée par le cabinet d'études Kisio, dès 2019, aboutit à une démarche en deux axes complémentaires, dont les modalités de mise en œuvre sont en cours d'étude avec la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Une réponse, de court terme, à l'ensemble des besoins de mobilité identifiés, efficace et sans couture, pouvant intégrer des briques d'innovation développées dans le 2nd axe. Ce bouquet repose sur un service de transport à la demande (TAD), complété d'auto partage, de covoiturage, d'un programme de retour garanti, et de solutions de mobilités actives pour le dernier km (vélos et trottinettes) ;
- Une réponse, de moyen/long terme, visant à fédérer les acteurs de la filière technologique locale autour d'un projet de démonstrateur ambitieux, alliant innovations et autonomie.

L'année 2020 a été l'occasion de finaliser l'étude avec la remise d'un rapport pour envisager un travail pré-opérationnel avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les intercommunalités du Pays Barval.

h) 21 BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (BRVE)

La COBAN en partenariat avec le SDEEG, Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, a souhaité encourager le développement de la mobilité électrique sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » sur la transition énergétique.

Ainsi entre 2017 et 2020 :



Ces BRVE sont en service dans le cadre du projet MOBiVE qui en assure le fonctionnement. L'accès au BRVE en effet s'opère à l'aide d'un badge après inscription depuis un abonnement accessible sur le site dédié MOBiVE.

En complément de cette incitation environnementale, **de nombreuses enseignes commerciales du territoire ont récemment installé des BRVE** sur leurs aires de stationnement accessibles à leur clientèle.

Enfin en partenariat avec un concessionnaire automobile local, une **location en libre-service d'un véhicule électrique** est proposée sur le parking de la gare de Biganos-Facture.

Ces initiatives, publiques et privées, sont indéniablement des vecteurs de développement de l'utilisation de véhicules électriques de plus en plus nombreux sur les routes du Nord Bassin.

■ 2 – LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

En application de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », **les 8 communes du territoire ont transféré leur compétence « Eau potable » à la COBAN au 1^{er} janvier 2020.**

La COBAN s'est ainsi substituée de droit à l'ensemble des obligations des communes à la date du transfert.

Avant cette échéance, chacune des 8 communes du territoire de la COBAN assurait la gestion de l'eau potable par le biais de contrats de délégation de service public. Chaque commune définissait ainsi sa politique de gestion de l'eau à l'échelle de son propre territoire. Elle programmait par ailleurs et finançait les travaux à réaliser sur les canalisations et les divers ouvrages pour maintenir le réseau de distribution d'eau potable en bon état.

Ces différents contrats ont été ensuite transférés à la COBAN en 2020.



**3 SOCIÉTÉS DÉLÉGATAIRES SONT
DÉSORMAIS PRÉSENTES SUR LE
TERRITOIRE : SUEZ (5 CONTRATS),
AGUR (2 CONTRATS)
ET VEOLIA (1 CONTRAT)**

Ce transfert n'a pas entraîné de modification de clauses des contrats initiaux qui continuent à s'exécuter jusqu'à leur terme, selon les modalités conventionnelles arrêtées par chaque commune. Ce transfert n'a donc pas eu de conséquence directe pour les usagers qui ont toujours comme interlocuteur le délégataire respectif s'agissant de leurs contrats d'eau.

La COBAN a ainsi agi en 2020 dans la continuité des programmes de travaux définis antérieurement par les communes.

Les actions réalisées pour finaliser le transfert de la compétence sur l'année 2020 :

- L'année 2020 a été consacrée en grande partie aux formalités administratives liées au transfert de compétence : état des lieux, mise à disposition des biens, formalisation du transfert des contrats, structuration comptable de l'exercice de la compétence.
- La COBAN a également supervisé les contrats de gestion des différents services de l'eau potable (supervision au quotidien de la gestion des contrats et conduite d'opération de travaux, contrôle technique et financier des délégataires).

Dans ces conditions, elle s'est structurée en interne pour gérer ce nouveau service en recrutant 3 personnes à temps complet.

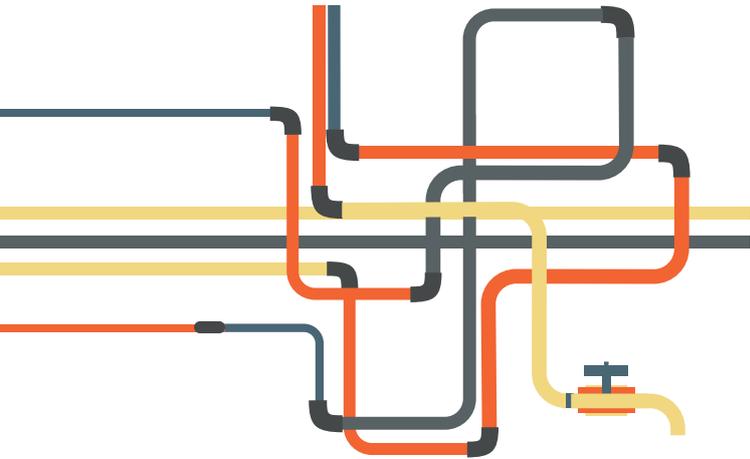
Concomitamment, la COBAN a mené une réflexion sur les modalités de gestion du service de l'eau potable dans la perspective, fin 2021, de l'achèvement des contrats de délégation de service public d'Andernos-Bains et de Mios.

Après avoir envisagé courant 2020 les différents modes de gestion possibles, la COBAN a fait le choix en fin d'année de maintenir une gestion en délégation de service public sur les 5 communes, Andernos-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et Mios, dont les contrats arrivent à terme entre 2021 et 2023.

Les travaux réalisés sur les réseaux en 2020 :

- La COBAN s'est engagée dans la mise en œuvre d'un programme de travaux (PPI à court terme), défini dans la continuité des programmes communaux et/ou réfléchi en concertation avec les délégataires pour intervenir rapidement sur les canalisations dégradées et fuyardes.
- À Lanton, c'est une canalisation ancienne en fibrociment qui a été remplacée. Les travaux ont démarré en octobre 2020 pour une durée de 5 mois.

- À Lège-Cap Ferret et Andernos-les-Bains, ce sont respectivement 1 900 ml (mètres linéaires) et 500 ml de canalisations qui ont été remplacés.



Ces divers chantiers ont représenté

3 km
de réseaux
renouvelés en 2020
pour un montant d'environ
450 000€

i) LE SERVICE DE L'EAU DURANT LA CRISE SANITAIRE



Lors du confinement du printemps 2020, les délégataires ont mis en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour garantir la continuité du service d'eau potable. Ce PCA a été tenu à jour et adapté en continu sur l'année 2020 selon les directives gouvernementales. L'objectif principal du PCA était de maintenir, en tout temps, la distribution d'une eau de qualité et en quantité suffisante à tous les abonnés. Ainsi, les délégataires ont concentré leurs efforts sur l'outil de production et sur les interventions de maintenance curative :

- Seuls l'accueil téléphonique et les interventions d'urgence ont été maintenus durant cette période,
- Les accueils physiques du public et les missions de terrain nécessitant du « porte à porte » ont été suspendus.

Par ailleurs considérant la forte attractivité du territoire, une nette augmentation de la consommation d'eau a été constatée durant la première période de confinement. Sur le territoire de Lège-Cap Ferret par exemple, la consommation d'eau a augmenté de plus de 25 % entre les 2^e et 3^e semaine de mars 2020. Le délégataire concerné a dû ajuster sa capacité de production et de distribution d'eau potable, pour faire face à cet afflux soudain de population confinée.

Ceci étant, durant les 2 périodes de confinement de printemps et de l'automne 2020, le service de l'eau potable de la COBAN n'a souffert d'aucune interruption d'activité.

L'EAU À L'ÉCHELLE DE LA COBAN

EN QUELQUES CHIFFRES (DONNÉES 2020) :

| | |
|--|---|
| Nombre d'habitants desservis | 69 578 |
| Nombre d'abonnés | 44 969 |
| Volumes facturés aux abonnés (m ³) | 5 005 814 En hausse de 3,9 % par rapport à 2019 |
| Volumes produits (m ³) | 6 742 939 |
| Volumes importés (m ³) | 222 782 |
| Densité linéaire d'abonnés (ab/km) | 47,2 |
| Consommation moyenne par abonné (m ³ /ab) | 111,3 |
| Longueur de réseau (km) | 952,1 |
| Rendement moyen du réseau | 77,83 % En hausse de 2 % par rapport à 2019 |
| Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /km/jour | 4,44 |

■ 3 - LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (ÉCO'BAN)

Retenue à l'issue de l'appel à projets portant sur les Plateformes de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Nord, la COBAN, a lancé dès 2017 la première PREH du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, dénommée ÉCO'BAN.

L'animation de ce dispositif territorial, a été confiée au CREAQ (Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine) par voie de convention de partenariat.

Depuis 2017 les chiffres démontrent l'intérêt de la Plateforme ÉCO'BAN sur le territoire de la COBAN.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a imposé une adaptation du service public ÉCO'BAN afin d'assurer une continuité des prestations auprès des administrés et des professionnels de la COBAN.

La communication et le programme d'animation d'ÉCO'BAN ont en ce sens dû être adaptés et certaines des activités ont été organisées sous un format distanciel.

Aussi, les permanences interrompues entre mi-mars et mi-mai 2020 ont pu être assurées par téléphone ou visioconférence. Les activités en présentiel, en particulier les rendez-vous individuels et les visites à domicile, ont quant à elles repris dans le respect des gestes barrières et selon un protocole sanitaire strict.

Dans ce contexte inédit, en 2020, l'accompagnement intégré des ménages a été renforcé ce qui a permis d'apporter un **suivi technique dans le cadre de près de 60 projets de travaux de rénovation énergétique**. La mobilisation des artisans du territoire de la COBAN a également été assurée au travers de rencontres adaptées telles que les petits-déjeuners artisans ÉCO'BAN ou des rencontres techniques. Le suivi des réhabilitations de logements a été amélioré pour mieux comptabiliser les travaux effectués.



a) RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA PLATEFORME ÉCO'BAN

L'animation de la Plateforme ÉCO'BAN s'articule autour de trois axes :

- L'activité socle : l'Espace FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique),
- L'accompagnement des ménages,
- La mobilisation des professionnels locaux.

b) RÉCAPITULATIF DE L'ACTIVITÉ ÉCO'BAN

● I. L'ESPACE FAIRE

Les missions qui relèvent de l'Espace FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation) sont :

- **Un accueil téléphonique** du lundi au vendredi - permanence assurée par un Conseiller FAIRE. Par le biais du numéro national : les particuliers résidant sur le Bassin d'Arcachon qui contactent le guichet unique national pour bénéficier des conseils FAIRE sont orientés vers le CREAQ,
- **Permanences délocalisées** mensuelles sur les 8 communes de la COBAN,
- **Animations locales** :
 - Stands d'informations sur le territoire de la COBAN,
 - Conférences à destination des particuliers,
 - Visite d'un site exemplaire.

1.1. Les permanences téléphoniques de l'Espace FAIRE

Durant l'année 2020, le CREAQ, à travers sa permanence téléphonique, a apporté **464 conseils à des ménages issus du territoire**. Ce nombre est en nette augmentation (+21%) par rapport à l'année précédente (384 conseils en 2019).

Le service de permanence téléphonique a été assuré pendant la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020 ainsi que du 30 octobre au 15 décembre 2020. Des permanences en présentiel ont été exceptionnellement organisées en juillet 2020.

I.2. Les permanences délocalisées sur les communes

► I.2.A. L'organisation des permanences sur les communes

Les 8 communes du territoire de la COBAN accueillent une fois par mois le conseiller.

L'augmentation de créneaux répartis sur des horaires et jours variés permet de s'adapter aux demandes et contraintes des ménages actifs.

En 2020, **66 permanences ont été organisées malgré une interruption des permanences délocalisées** entre le 17 mars et le 31 mai 2020 et notamment grâce à la programmation exceptionnelle de permanences au mois de juillet et à la réalisation de plusieurs rendez-vous par outil de visioconférence.

Pour toutes les communes, la gestion des RDV est effectuée par le conseiller directement. Cela permet de centraliser les demandes et de proposer des rendez-vous adaptés aux disponibilités (y compris géographiques) des personnes.

| Année | Nombre de permanences réalisées (10 mois) | Nombre de ménages reçus en permanence |
|-------|---|---------------------------------------|
| 2017 | 33 | 83 |
| 2018 | 56 | 112 |
| 2019 | 74 | 163 |
| 2020 | 66 | 156 |

Evolution de la fréquentation des permanences délocalisées

► I.2.B. La communication autour des permanences en Mairies

Il est à souligner que les communes ont activement soutenu ces permanences par le biais de leur service communication.

La presse locale a également communiqué sur la tenue des permanences délocalisées, l'ensemble des actions de communication étant coordonnées directement par le service communication de la COBAN.

Cette communication est indispensable à la réussite des permanences.

On constate en effet que **plus de 86 % des contacts ont connu le service grâce à des relais locaux.**

- Les vecteurs d'information hors territoire qui comprennent : le numéro national, le site internet du CREAQ.

► I.2.C. L'analyse des 156 entretiens

Le statut des personnes conseillées

Les propriétaires occupants venant pour leur résidence principale sont très majoritaires. Ils représentent 92 % des personnes conseillées. Ils constituent d'ailleurs le public cible du dispositif car ils ont plus de leviers quant au passage aux travaux.

La quasi-totalité (98 %) des ménages conseillés en 2020 habitent dans des maisons individuelles.

L'année de construction des logements des ménages conseillés est en moyenne de 1984 (1971 en 2019) sachant que la plus ancienne construction datait de 1900 et la plus récente de 2019.

Les principaux objectifs du conseiller lors de rendez-vous sont d'orienter vers les travaux les plus pertinents en termes d'économies, mais aussi de détecter les pathologies existantes. Cette vision globale du conseil apporté aux particuliers se mesure par leur retour très positif du service public rendu.

I.3. Les animations, conférences et interventions à destination du grand public sur le territoire

En 2020, les animations ont permis de sensibiliser 220 particuliers, au travers :

- des conférences, stands d'information...,
- des circuits de la Maison Éco'Mobile du CREAQ.

► I.3.A. Les animations à destination du grand public

Le programme d'animation a été adapté en 2020 après les 2 premières réunions publiques programmées avant le 1er confinement compte tenu de la crise sanitaire.

En effet, l'ensemble des manifestations prévues en présentiel ont dû être annulées voire reportées. Afin de proposer une alternative d'animation, le CREAQ a notamment proposé des cycles de webconférences entre avril et juin 2020.



Ainsi, la COBAN et le CREAQ ont organisé **15 animations** à destination de particuliers sous différents formats, à savoir :

- 2 Conférences publiques sur les aides en rénovation énergétique,
- 13 Webconférences sur les aides en rénovation énergétique, le solaire thermique et le photovoltaïque, les sources d'énergie dans la maison...

► I.3.B. Les circuits de la Maison Éco'Mobile du CREAQ

La maison Éco'Mobile du CREAQ est un véhicule aménagé autour de la thématique de l'habitat, axé principalement sur les économies d'énergie et d'eau. **C'est un véritable outil de repérage et de communication pour faire connaître la plateforme.**

La Maison Éco'Mobile du CREAQ a assuré un circuit en 2020 à Andernos-les-Bains (Marché forain) et à Biganos (à côté de la gare SNCF).

Le circuit Éco'Mobile n'a pas pu être organisé durant toute l'année 2020 compte tenu des conditions sanitaires et des restrictions en vigueur.



● II. ÉCO'BAN ET LES ARTISANS

II.1. Les petits-déjeuners

Afin de proposer un format plus adapté aux emplois du temps contraint des professionnels du bâtiment, 2 petits-déjeuners ont été organisés en janvier à Biganos et à Lanton en octobre qui ont permis de sensibiliser au total 13 professionnels.

II.2. Les formations destinées aux artisans

En partenariat avec la CAPEB une formation mention RGE « RENOVE-FEEBAT » sur la COBAN, à destination des artisans a été organisée en novembre 2020 à Mios.



● III. LA COMMUNICATION, LES ANIMATIONS : UN PROGRAMME PERTURBÉ

Le contexte sanitaire a contraint les communes à annuler des animations recevant du public où il était prévu que le stand ÉCO'BAN soit représenté. Depuis 2018, en effet, la plateforme ÉCO'BAN est de plus en plus présente aux côtés du stand COBAN lors de manifestations ciblées en rapport avec la thématique développement durable.



Conférence publique à Lège, Février 2020

■ 4- LA RECYCLERIE ATENOBA

La recyclerie ATENOBA, ATELier NOrd BAssin, a ouvert ses portes dans un nouveau local depuis l'automne 2018, situé au Centre Artisanal C.A.A.S.I. à Andernos-les-Bains.



Ce vaste local permet à la recyclerie d'organiser de nombreuses activités et notamment :

- Des ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets à la source,
- Des ateliers participatifs d'auto-réparation,
- Des ateliers créatifs autour du textile,
- La collecte de biens inutilisés en apport volontaire,
- La revalorisation de ces objets,
- La redistribution et la vente à prix bas des objets en 2^e main.

En 2020, l'activité de la recyclerie a été fortement perturbée par les 2 confinements et les restrictions sanitaires édictées lors de la pandémie COVID-19.

ATENOBA est restée cependant dynamique, **soutenue par la COBAN qui prend en charge le loyer** de cette initiative environnementale qui donne une 2^e vie à de nombreux objets !

■ 5 - LA RÉDUCTION, LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) assure auprès de ses habitants le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.



● I. SYNTHÈSE

| | 2019 | 2020 | Variation 2019/2020 |
|---|---------|---------|---------------------|
| Population | 65 402 | 67 739 | +3,6% |
| Tonnage total de déchets collectés (porte-à-porte, PAP et Apports Volontaires AV) | 33 773 | 33 592 | -0,5% |
| Ratio (kg/an/hbt) des déchets collectés en PAP et AV | 516 | 496 | -3,9% |
| Nombres de visites en déchèteries | 467 011 | 462 697 | -0,9% |
| Tonnage total des déchets apportés en déchèteries | 38 469 | 36 611 | -4,8% |
| Ratio (kg/an/hbt) des déchets apportés en déchèteries | 588 | 540 | -8,1% |
| Tonnage total des déchets ménagers & assimilés | 72 242 | 70 203 | -2,8% |
| Ratio (kg/an/hbt) des déchets ménagers & assimilés | 1 105 | 1 036 | -6,2% |
| Tonnage total des déchets pris en charge | 79 385 | 76 021 | -4,2% |
| Indice de réduction des déchets (base 100 en 2010) | 124 | 121 | |

● II. PRÉSENTATION - POPULATIONS DESSERVIES

| Communes | Population 2020 | pop communale / pop totale | Population été | Variation été/hiver |
|--|-----------------|----------------------------|----------------|---------------------|
| Andernos-les-Bains | 11 897 | 18% | 21 379 | 80% |
| Arès | 6 431 | 9% | 10 726 | 67% |
| Audenge | 8 105 | 12% | 8 870 | 9% |
| Biganos | 10 823 | 16% | 11 454 | 6% |
| Lanton | 7 043 | 10% | 9 688 | 38% |
| Lège-Cap Ferret | 8 584 | 13% | 30 739 | 258% |
| Marcheprime | 4 778 | 7% | 3 770 | -21% |
| Mios | 10 078 | 15% | 11 076 | 10% |
| Total | 67 739 | | 120 636 | 78% |
| Source INSEE * | | | | |
| Estimations réalisées d'après les variations de tonnages OM PAP & AV | | | | |

* population municipale sans double compte

● III. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

III.1. Organisation générale

La population de la COBAN est desservie par des **collectes en porte-à-porte** mécanisées, captant sélectivement **4 flux** : les ordures ménagères, les emballages légers et papiers mêlés, le verre et les déchets verts.

En complément des ramassages en porte-à-porte, un dispositif de points d'apport volontaire permet de recueillir sélectivement les ordures ménagères, les emballages légers et papiers mêlés et le verre.

8 déchèteries offrent aux particuliers des exutoires complémentaires au reste de leurs déchets : encombrants, végétaux en grands volumes, déchets électroniques, déchets toxiques ...

Une plateforme saisonnière d'apport de déchets verts, située sur le Cap Ferret, permet d'offrir un service de proximité, au printemps et à l'automne.

Les centres de transfert de Lège-Cap Ferret et de Mios permettent de regrouper les déchets, avant leur envoi par gros porteurs, vers les centres de traitement.

La COBAN utilise également la plateforme de regroupement de la déchèterie pour professionnels qu'elle exploite sur la commune de Lège-Cap Ferret pour massifier un certain nombre de flux issus soit des collectes en porte à porte ou en apport volontaire soit issus des déchèteries.



III.2. Pré-collecte

La COBAN prend en charge l'équipement en bacs de l'ensemble des producteurs de déchets, pour la collecte des ordures ménagères, celle des emballages légers et des papiers et celle du verre.

- Pour les ordures ménagères, les producteurs de déchets sont dotés de bacs, de 120 litres à 750 litres, selon le type de logements, individuels ou collectifs.



- Pour les déchets d'emballages et papiers, les foyers individuels sont dorénavant équipés de bacs de 240 litres, pour permettre la collecte de l'ensemble des emballages (extension de consignes de tri au 1^{er} juin 2020), les habitats collectifs de bacs operculés jusqu'à 750 litres. Les producteurs de déchets non ménagers participent également à cette collecte sélective, via des bacs de forte contenance.
- Pour la collecte du verre, les foyers individuels sont équipés de bacs de 120 litres, les habitats collectifs étant équipés de bacs operculés jusqu'à 660 litres.

L'équipement des ménages en bacs normés pour la collecte en porte-à-porte des déchets verts est à leur charge.

Les interventions, directement prises en charge par les services de la COBAN, regroupent la maintenance courante, la dotation des nouveaux arrivants, les réparations ainsi que les modifications de capacité.

La COBAN assure également le prêt de bacs pour l'ensemble des manifestations du territoire ce qui génère un très important surcroît d'activité pendant la saison estivale.

III.3. Organisation des collectes

► Les collectes en porte-à-porte

Sur l'ensemble du territoire, les flux suivants sont collectés en porte-à-porte :

- Ordures ménagères résiduelles
- Emballages légers (cartons, briques alimentaires, boîtes de conserves, flacons plastiques ...) et papiers en mélange
- Verre
- Déchets verts
- Encombrants sur la seule commune d'Andernos-les-Bains en 2020

Des points de regroupement, équipés de contenants de forte capacité, offrent des exutoires aux résidents secondaires et aux touristes.

► Les collectes en apport volontaire

Le réseau de points d'apport volontaire, via principalement l'implantation de contenants semi-enterrés a continué son expansion sur l'année 2020 pour atteindre le nombre de 32 implantations, soit un doublement par rapport à 2019.

La COBAN maintient sur son territoire un certain nombre de points historiques, équipés uniquement de bornes aériennes, pour collecter le verre principalement, avec un réseau de 42 implantations en 2020, et les papiers journaux-magazines sur 6 de ses 8 déchèteries.

► Les déchets non ménagers

La collecte en porte-à-porte inclut le ramassage des déchets assimilés produits par les établissements publics, les professionnels (commerçants, restaurateurs, entreprises ...), les établissements touristiques (campings ...) et autres producteurs non ménagers.

Pour ce faire, la COBAN a mis en place, au 1^{er} janvier 2009, la **redevance spéciale**, destinée à financer l'élimination des déchets assimilés des professionnels et des administrations.

Au 31 décembre 2020, 719 professionnels avaient signé une convention de redevance spéciale, soit une augmentation très légère de 1,5% par rapport à l'année précédente.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire et les mesures de fermeture, différentes selon les activités professionnelles, a nécessité de nombreux ajustements afin que la facturation tienne compte de ces dernières.

III.4. Déchèteries

► 8 déchèteries pour particuliers ; 1 par commune

Les déchèteries de la COBAN sont ouvertes 7 jours sur 7, tout au long de l'année à l'exception des jours fériés.

L'année 2020 a vu la mise en œuvre saisonnière d'une plateforme d'apport de déchets verts sur le Cap Ferret, à l'automne, durant deux mois consécutifs.

Leur accès est interdit aux professionnels. Un dispositif de dérogations subsiste pour les personnes rémunérées par chèque emploi-service ainsi que pour les apports de cartons et d'emballages en bois des professionnels.

En fin d'année 2019, l'organisation de la déchèterie d'Andernos-les-Bains a évolué, en se dotant d'une plateforme de dépôts aux sols des déchets verts. Aux apports des particuliers et des personnes rémunérées par chèque-emploi service, s'ajoutent désormais les apports des Services Techniques Municipaux, intégrés dans le décompte ci-après.

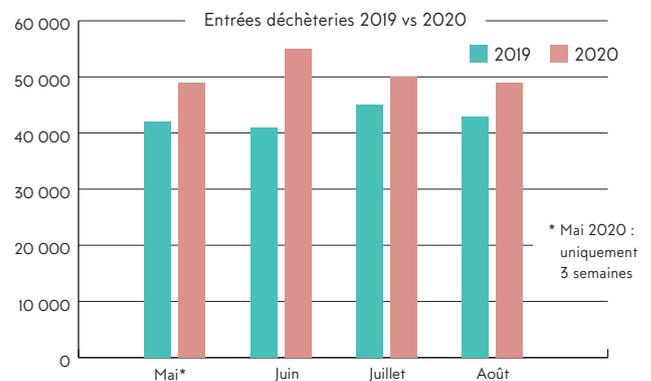
| Communes | Fréquentation | | Répartition | Variation 2019-2020 |
|--------------------|----------------|----------------|-------------|---------------------|
| | 2019 | 2020 | | |
| Andernos-les-Bains | 91 148 | 118 987 | 26% | 30,5% |
| Arès | 72 754 | 60 417 | 13% | -17,0% |
| Audenge | 50 839 | 47 642 | 10% | -6,3% |
| Biganos | 48 001 | 52 323 | 11% | 9,0% |
| Lanton | 57 464 | 52 583 | 11% | -8,5% |
| Lège-Cap Ferret | 64 970 | 55 537 | 12% | -14,5% |
| PF DV Cap Ferret | 0 | 1 972 | 0,4% | |
| Marcheprime | 38 955 | 34 390 | 7% | -11,7% |
| Mios | 42 880 | 38 846 | 8% | -9,4% |
| Total | 467 011 | 462 697 | | -0,9% |

Nombre d'entrées sur les déchèteries



En 2020, les déchèteries de la COBAN ont fermé, du fait de la première période de confinement, depuis la mi-mars jusqu'à fin avril. Leur fréquentation marque de ce fait un très léger recul global par rapport à 2019.

A noter, la reprise d'activité des déchèteries a été marquée par une sur-fréquentation des usagers sur les 4 mois suivants.



On constate par ailleurs une modification de la répartition des flux de visiteurs selon les différents sites. Ainsi la déchèterie d'Andernos-les-Bains connaît une forte augmentation de sa fréquentation, phénomène imputable à la modification de son organisation, avec la création d'une plateforme de dépôt des déchets verts, plus facile à utiliser pour les usagers.

► Déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret

Afin d'accéder à des filières de traitement éloignées, d'optimiser le fonctionnement de certaines collectes et d'améliorer le fonctionnement des déchèteries pour particuliers, la COBAN utilise la déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret comme lieu de regroupement et de transit pour les flux suivants :

- Collectes en porte-à-porte des déchets verts,
- Collectes en porte-à-porte et en apport volontaire du verre, réalisées sur les communes d'Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret,
- Collectes en porte-à-porte des encombrants sur la commune d'Andernos-les-Bains,
- Bois issus des déchèteries d'Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret

III.5. Centres de transfert

La COBAN dispose de **2 centres de transfert** :

- Le **site de Lège-Cap Ferret** accueille les collectes d'ordures ménagères et celles d'emballages légers et papiers mêlés, réalisées sur les communes d'Andernos-les-Bains, d'Arès et de Lège-Cap Ferret, Il réceptionne également des déchets provenant de campings de Lège-Cap Ferret, de la collecte des poubelles de mer réalisée sur le Bassin d'Arcachon et les déchets ramassés par le Service Propreté de la Commune de Lège-Cap Ferret et d'Andernos-les-Bains.
- Le **site de Mios** accueille les collectes d'ordures ménagères, celles d'emballages légers et papiers mêlés et celles du verre, réalisées sur les communes d'Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime et Mios, ainsi qu'une partie des déchets de bois issus des déchèteries. Il recueille également des déchets ramassés par le Service Propreté de la Commune de Biganos



● IV. BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS

IV 1. Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

| COBAN | Population | | Tonnages PAP | | Tonnages AV | | Ratios (kg/ hab.an) | |
|---------------------|------------|--------|--------------|--------|-------------|------|---------------------|------|
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| Total | 65 402 | 67 739 | 21 621 | 21 064 | 436 | 584 | 337 | 319 |
| Variation 2019/2020 | 3,6% | | -2,6% | | 33,9% | | -5,3% | |

| Communes | Population | Tonnages PAP | Tonnages AV | Total | Ratio (kg/ hab. an) |
|--------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|---------------------|
| Andernos-les-Bains | 11 897 | 3 786 | 70 | 3 856 | 324 |
| Arès | 6 431 | 1 922 | 83 | 2 005 | 312 |
| Audenge | 8 105 | 1 905 | 23 | 1 928 | 238 |
| Biganos | 10 823 | 2 661 | 7 | 2 668 | 247 |
| Lanton | 7 043 | 1 911 | 130 | 2 040 | 290 |
| Lège-Cap Ferret | 8 584 | 5 678 | 136 | 5 814 | 677 |
| Marcheprime | 4 778 | 968 | 43 | 1 011 | 212 |
| Mios | 10 078 | 2 232 | 93 | 2 256 | 224 |
| Total | 67 739 | 21 063 | 585 | 21 578 | 319 |

OMr – Tonnages collectés par Commune

L'étude des ratios par habitant permet de mesurer l'influence de la population non permanente et estivale. Ainsi, on passe d'une moyenne annuelle de 230 kg/ hab.an pour des communes à l'impact touristique peu marqué (Audenge, Biganos, Marcheprime et Mios) à une production de 677 kg/ hab.an sur la Commune de Lège-Cap Ferret.

L'année 2020 a été marquée par différents événements :

- La pandémie de COVID 19 et les conséquences suivantes :
 - Les mesures de confinements des particuliers et un mode de vie plus « domestique »
 - Un taux d'occupation des résidences secondaires plus important, sur une période plus longue

- La mise à l'arrêt d'un certain nombre d'activité, dont les restaurateurs et cafetiers sur certaines périodes hors saison estivale

- **L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages** accompagnée par une campagne de communication soutenue à partir du 1^{er} juin

Ces événements ont entraîné une diminution notable de la production d'ordures ménagères résiduelles, bien qu'il soit difficile de mesurer précisément leur influence respective.

Cependant cette évolution étant contraire à celle observée pour le flux des emballages légers et papiers mêlés ci-après, on peut supposer un rôle prépondérant des extensions de consignes de tri et de la campagne de communication les ayant accompagnées.

IV2. Emballages & papiers

► Collectés en porte-à-porte

| COBAN | Emballages légers & Papiers | | | | Verre | | | |
|----------------------------|-----------------------------|--------------|---------------------|-------------|--------------|--------------|---------------------|-------------|
| | Tonnages | | Ratios (kg/ hab.an) | | Tonnages | | Ratios (kg/ hab.an) | |
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| Total | 5 763 | 5 978 | 88,1 | 88,2 | 3 819 | 4 123 | 58,4 | 60,9 |
| Variation 2019/2020 | 3,7% | | 0,1% | | 8,0% | | 4,3% | |

| Communes 2020 | Population | Emb. légers & papiers | Ratios (kg/ hab.an) | Verre | Ratios (kg/ hab.an) |
|--------------------|---------------|-----------------------|---------------------|--------------|---------------------|
| Andernos-les-Bains | 11 897 | 1 167 | 98 | 787 | 66 |
| Arès | 6 431 | 516 | 80 | 364 | 57 |
| Audenge | 8 105 | 585 | 72 | 371 | 46 |
| Biganos | 10 823 | 829 | 77 | 435 | 40 |
| Lanton | 7 043 | 625 | 89 | 385 | 55 |
| Lège-Cap Ferret | 8 584 | 1 179 | 137 | 1 146 | 134 |
| Marcheprime | 4 778 | 332 | 69 | 181 | 38 |
| Mios | 10 078 | 745 | 74 | 455 | 45 |
| Total | 67 739 | 5 978 | 88 | 4 123 | 61 |

DEM / Verre – Tonnages collectés en PAP par Commune

► Collectés en apport volontaire

| COBAN | Emballages légers et Papiers | | | | Verre | | | | Journaux Magazines | | | |
|----------------------------|------------------------------|------------|---------------------|-------------|------------|--------------|---------------------|------------|--------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Tonnages | | Ratios (kg/ hab.an) | | Tonnages | | Ratios (kg/ hab.an) | | Tonnages | | Ratios (kg/ hab.an) | |
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| Total | 92 | 138 | 1,4 | 2,04 | 609 | 613,7 | 9,3 | 9,1 | 82 | 57,0 | 1,1 | 0,84 |
| Variation 2019/2020 | 50% | | 46% | | 1% | | -2% | | -30% | | -24% | |

| Communes 2019 | Emballages légers et Papiers | | Verre | | Journaux Magazines | |
|--------------------|------------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | Tonnages | Ratios (kg/ hab.an) | Tonnages | Ratios (kg/ hab.an) | Tonnages | Ratios (kg/ hab.an) |
| Andernos-les-Bains | 14,7 | 1,2 | 84,1 | 7,1 | 8,9 | 0,75 |
| Arès | 14,1 | 2,2 | 78,9 | 12,3 | 6,7 | 1,04 |
| Audenge | 9,3 | 1,1 | 23,0 | 2,8 | 5,9 | 0,73 |
| Biganos | 1,7 | 0,2 | 34,1 | 3,2 | 6,7 | 0,62 |
| Lanton | 28,0 | 4,0 | 88,4 | 12,6 | 2,9 | 0,41 |
| Lège-Cap Ferret | 31,7 | 3,7 | 239,5 | 27,9 | 19,3 | 2,25 |
| Marcheprime | 12,2 | 2,6 | 26,7 | 5,6 | 6,7 | 1,40 |
| Mios | 26,6 | 2,6 | 39,0 | 3,9 | | |
| Total | 138,3 | 2,04 | 613,7 | 9,1 | 57,1 | 0,84 |

DEM / Verre – Tonnages collectés en AV par Commune

► Synthèse des tonnages

| | Population | | Tonnages PAP | | Tonnages AV | | Ratios (kg/ hab.an) | |
|----------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|------------|---------------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| Total | 65 402 | 67 739 | 9 582 | 10 101 | 781 | 809 | 158,5 | 161,1 |
| Variation 2016/2017 | +3,6% | | +5,4% | | +3,6% | | +1,6% | |
| | | | +5,3% | | | | | |

DEM / Verre – Tonnages collectés par Commune

Le flux d'emballages et de papiers collectés s'établit à 10 910 tonnes en 2020 :

- 10 101 tonnes issues des collectes en porte-à-porte
- 809 tonnes issues des collectes en apport volontaire.

L'augmentation des flux d'emballages légers et papiers mêlés est clairement due aux extensions de consignes de tri et à la campagne de communication renforcée concomitante. Celle, encore plus nette, du flux de verre est à attribuer à une consommation domestique en hausse du fait de la COVID 19.

IV 3. Déchets verts collectés en porte-à-porte

| Communes | Population | | Tonnages PAP | | Ratios (kg/ hab.an) | |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------------|-------------|
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| Andernos-LB | 11 873 | 11 897 | 818 | 651 | 68,9 | 54,7 |
| Arès | 6 202 | 6 431 | 28 | 26 | 4,5 | 4,1 |
| Audenge | 7 653 | 8 105 | 21 | 15 | 2,7 | 1,8 |
| Biganos | 10 470 | 10 823 | 62 | 41 | 5,9 | 3,8 |
| Lanton | 6 725 | 7 043 | 324 | 205 | 48,2 | 29,0 |
| Lège-Cap Ferret | 8 303 | 8 584 | 51 | 35 | 6,1 | 4,1 |
| Marcheprime | 4 663 | 4 778 | 12 | 13 | 2,6 | 2,8 |
| Mios | 9 513 | 10 078 | 32 | 29 | 3,4 | 2,9 |
| Total | 65 402 | 67 739 | 1 348 | 1 015 | 20,6 | 15,0 |
| Variation 2019/2020 | +3,6% | | -24,7% | | -27,3% | |

Déchets verts – Tonnages collectés par Commune



Ce service de collecte de déchets verts a été interrompu durant la première période de confinement de mi-mars à fin mai. Les tonnages ont de ce fait connu une forte diminution.

IV 4. Collecte des encombrants à Andernos-les-Bains

En 2020, cette collecte a recueilli un peu moins de 9 tonnes d'encombrants divers qui ont été évacués vers la déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret.

IV 5. Déchets réceptionnés en déchèteries

| Communes | Tonnages réceptionné | | Répartition | Variation 2018-2019 |
|-----------------------------------|----------------------|---------------|-------------|---------------------|
| | 2019 | 2020 | | |
| Andernos-les-Bains | 7 034 | 7 340 | 20% | 4,35% |
| Arès | 5 327 | 4 753 | 13% | -10,78% |
| Audenge | 4 024 | 3 937 | 11% | -2,16% |
| Biganos | 4 581 | 4 464 | 12% | -2,55% |
| Lanton | 4 604 | 4 328 | 12% | -6,00% |
| Lège-Cap Ferret | 5 517 | 4 873 | 13% | -11,67% |
| La Vigne-Cap Ferret | | 196 | 1% | |
| Marcheprime | 3 146 | 2 940 | 8% | -6,55% |
| Mios | 3 899 | 3 579 | 10% | -8,20% |
| Regroupement dépôt de Marcheprime | 235 | 201 | 1% | -14,47% |
| Total | 38 368 | 36 611 | | -4,58% |

Tonnage annuel réceptionné par site

Les tonnages réceptionnés en 2020 ont nettement diminué, du fait de la fermeture des sites lors de la première période de confinement, de mi-mars jusqu'à fin avril.

Les tonnages 2020 représentent la prise en charge par la COBAN de 540 kg/hab.an, en baisse par rapport à 2019 (587 kg/hab.an).

● V. PRESTATIONS PARTICULIÈRES

V 1. Poubelles de mer sur le plan d'eau du Bassin d'Arcachon

Durant la saison estivale, la COBAN déploie un dispositif de conteneurs flottants afin d'offrir la possibilité aux plaisanciers d'y déposer leurs déchets.

Au cours de l'année 2020, cette collecte a permis de recueillir 10,8 tonnes de déchets, acheminés avec les ordures ménagères, à l'UVE ASTRIA de Bègles via le quai de transfert de Lège-Cap Ferret.

V 2. Déchets issus des services municipaux

Les services municipaux, à travers notamment les services des Espaces Verts, les services Propreté, les services de Nettoyage des plages, etc. produisent des déchets qui, du fait de leur nature, de leur quantité ou de leur volume, ne peuvent être collectés par les moyens mis à disposition des particuliers.

L'élimination de ces déchets non ménagers est prise en charge par la COBAN.

| Tonnages 2020 | Tout-venant | Gravats | Végétaux | Bois | Déchets toxiques | Tonnages | Population | kg/ hab.an |
|---------------|-------------|------------|--------------|------------|------------------|--------------|---------------|------------|
| Andernos* | 347 | 314 | 687 | 35 | 1,04 | 1 384 | 11 897 | 116 |
| Arès | 32 | 24 | 686 | 24 | 1,00 | 767 | 6 431 | 119 |
| Audenge | 24 | 139 | 184 | 22 | 1,11 | 370 | 8 105 | 46 |
| Biganos* | 35 | 15 | 164 | 13 | 0,66 | 228 | 10 823 | 21 |
| Lanton | 35 | 69 | 403 | 14 | 0,07 | 521 | 7 043 | 74 |
| Lège-CF* | 92 | 19 | 1 054 | 85 | 1,67 | 1 252 | 8 584 | 146 |
| Marcheprime | 7 | 38 | 121 | 5 | 0,57 | 172 | 4 778 | 36 |
| Mios | 15 | 21 | 219 | 23 | 0,17 | 278 | 10 078 | 28 |
| Total | 587 | 639 | 3 518 | 221 | 6,29 | 4 971 | 67 739 | 73 |

Tonnages produits par les Services municipaux, selon les catégories de déchets

* N'intègre pas les tonnages amenés directement aux centres de transfert de Lège et Mios, soit 288 tonnes d'OM et 2,4 tonnes de DEM

V 3. Benne ostréicoles à Lège-Cap Ferret

Sur divers sites de Lège-Cap Ferret, des benne de 8 à 15 m³ sont disposées au sein des villages ostréicoles afin d'accueillir les déchets produits par les ostréiculteurs.

L'élimination de ces déchets non ménagers est prise en charge par la COBAN.

| Emplacements | Cap Ferret | Le Canon | Pirailan | L'Herbe | Petit Piquey | Les Jacquets | Le Four | Claouey | Gd Piquey | TOTAL |
|---------------|------------|----------|----------|---------|--------------|--------------|---------|---------|-----------|------------|
| Tonnages 2019 | 214 | 132 | 151 | 157 | 28 | 51 | 17 | 51 | 40 | 841 |
| Tonnages 2020 | 182 | 209 | 147 | 136 | 47 | 24 | 43 | 13 | 50 | 851 |

Tonnages éliminés via les benne ostréicoles

Les déchets, ainsi collectés, ont été acheminés sur la plateforme Mauffrey (anciennement Agribennes) à Saint-Jean d'Ilac (33), pour être valorisés en matériaux de travaux publics.

Les tonnages pris en charge en 2020 restent relativement stables, avec une légère augmentation de 1% par rapport à 2019.

● VI. GROUPEMENT ET TRANSFERT DES DÉCHETS AUX CENTRES DE TRANSFERT

| Sites | Flux déchets | Collectes PAP | Collecte AV (½ enterrés) | Déchèteries* | Poubelles de mer | Sces communaux | Campings | Total |
|-------|--------------|---------------|--------------------------|--------------|------------------|----------------|----------|---------------|
| Lège | OM | 10 875 | 307 | | 10,8 | 279 | 95 | 11 567 |
| | CS | 2 938 | 62 | | | 2,4 | 20 | 3 022 |
| Mios | OM | 10 347 | 306,5 | | | 9,4 | | 10 663 |
| | CS | 3 134 | 82 | | | | | 3 216 |
| | Verre | 1 932 | 243 | | | | | 2 175 |
| | Bois | | | | 2 686* | | 23 | 2 709 |

Tonnage annuel réceptionné sur les centres de transfert

*Dont 987 tonnes en provenance de la CdC du Val de L'Eyre



● VII. TRAITEMENT DES DÉCHETS

VII 1. Ordures Ménagères résiduelles

En 2020, les ordures ménagères ont été dirigées soit vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bègles (Dépt 33), soit vers celle de Cenon (Dépt 33) ou encore vers l'installation de stockage de déchets non dangereux de Lapouyade (Dépt 33), en fonction des arrêts techniques pour travaux des UVE et leurs capacités d'accueil respectives.

VII 2. Emballages & papiers

En 2020, les emballages légers et papiers ont été dirigés vers le centre de tri de Bègles jusqu'à fin janvier, puis vers le centre de tri de Sévignac (Dépt 64) jusqu'à fin novembre, pour finalement être orientés vers le centre de Illats (Dépt 33).

Les emballages en verre ont été dirigés vers le centre d'affinage IPAQ à Izon (33), puis OI-Manufacturing à Vayres (33), pour y être recyclés en flacons en verre.

Les journaux-magazines, collectés en apport volontaire, via les bornes disposées sur les déchèteries, ont directement été dirigés vers le centre de tri DIB SUEZ RV de Bègles (33) pour y être rachetés avant d'être triés et évacués vers les filières industrielles de recyclage.

- Tri des déchets d'emballages légers et papiers

Aux centres de tri, les flux d'emballages légers et de papiers mêlés sont séparés en différentes fractions valorisables qui sont reprises par les filières de recyclage. Les flux d'emballages légers et de papiers présentent la composition moyenne suivante :

Les refus, composés des déchets impropres au recyclage, ont traités par l'UVE de Bègles en janvier, puis enfouis sur l'ISDND Terralia d'Aire-sur-Adour (32) de février à novembre pour enfin être acheminés à partir de décembre sur le site CESP (Barcelone-Espagne) pour y être transformés en combustibles solides de récupération.

- Détails des matériaux issus des collectes séparées repris par les filières de recyclage

| | |
|-------------------------------|--|
| Verre : | 4 779 tonnes reprises par OI Manufacturing |
| Acier : | 205 tonnes reprises par ARCELOR MITTAL |
| Aluminium : | 21 tonnes d'aluminiums rigides reprises par AFFIMET , 3 tonnes d'aluminiums souples reprises par CYCLAMAEN |
| Cartons : | 1 539 tonnes reprises par REVIPAC |
| Briques Alimentaires (ELA) : | 55 tonnes reprises par REVIPAC |
| Plastiques : | 599 tonnes reprises par VALORPLAST |
| Papiers, Journaux Magazines : | 1 139 tonnes reprises par PAPREC et 59 tonnes reprises par SUEZ RV |
| Gros de magasin : | 745 tonnes reprises par SUEZ NEGOCE (sous-catégorie de papiers) |

| Matériaux | Acier | Aluminium | Cartons | Briques Alimentaires | Plastiques | Papiers | Refus de tri |
|-----------|-------|-----------|---------|----------------------|------------|---------|--------------|
| Moyenne | 3,37% | 1,09% | 30,54% | 1,23% | 14,11% | 35,11% | 15,13% |

Répartition des différentes fractions obtenues après tri des Emballages légers et papiers

La quantité de matériaux recyclables issus des collectes sélectives **s'élève à 9 144 tonnes en 2020**, soit une quasi-stagnation (+ 0,15%) par rapport à 2019 (9 130 tonnes), et ceci malgré une hausse de 4% des quantités d'emballages légers et papiers collectés et de 7% pour le verre.

Les changements de centres tri, en cours d'année, sont la cause de cette contre-performance :

- Le site Valorbéarn, situé à Sévignacq (Dpt 64), s'est révélé nettement moins efficace pour extraire les matériaux recyclables,
- Le site Trivalo, situé à Ilats (Dpt 33) n'a entamé sa mise en route qu'en fin d'année et nécessite de nombreux ajustements.

VII 3. Déchets verts collectés en porte à porte

Ce flux est acheminé sur la plateforme de regroupement de la déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret avant d'être repris par **la société AES afin d'être valorisé et composté sur leur site de St Christophe de Double (33)**.

VII 4. Déchets réceptionnés en déchèteries

| | Tonnage | Exutoires |
|---------------------|---------|---|
| Tout-venant | 6 585 | SUEZ BTP – St Jean d'Ilac (33) pour tri et répartition entre recyclage, valorisation & enfouissement (ISDND SOTRIVAL - Clérac (17)) |
| Déchets verts | 16 491 | Compostage - SEDE Env.- Cestas (33) |
| Cartons | 503 | Recyclage – CEFERKA – Andernos-les-Bains (33) |
| Bois | 2 901 | Recyclage EGGER – Rion-des-Landes (40) |
| Gravats | 6 012 | Recyclage – SUEZ BTP – St Jean d'Ilac (33) |
| Ferrailles | 1 273 | Recyclage – CEFERKA – Andernos-les-Bains (33) |
| DEA | 1 668 | Recyclage Valorisation - ECOMOBILIER |
| Déchets toxiques | 189 | Retraitement/ Valorisation |
| Piles | 6,5 | Recyclage - Retraitement- COREPILE |
| Batteries | 7,2 | Recyclage – CEFERKA- Andernos-les-Bains (33) |
| Huiles de vidanges | 49 | Recyclage - Usine OSILUB (76) |
| Huiles alimentaires | 4,8 | Valorisation en biocarburant – GECCO |
| D3E | 724 | Retraitement : Valorisation |
| Textiles | 41,7 | Recyclage Valorisation ACTIFRIP |
| Amiante lié | 101 | Stockage - Jugazan (33) |
| Pneumatiques | 40 | Recyclage/ Valorisation ALIAPUR |

● VIII. SENSIBILISATION & PRÉVENTION

VIII 1. Sensibilisation au tri

En 2020, les Ambassadeurs du tri ont axé leurs actions de sensibilisation sur les extensions des consignes de tri à l'ensemble des emballages.

Ils ont ainsi tenu des stands sur chacune des 8 déchèteries de la COBAN, ce qui leur a permis de rencontrer 1 185 personnes.

Par contre la COVID 19 a entraîné l'annulation de toutes les manifestations sur lesquelles ils avaient l'habitude de tenir un stand.

Ils sont intervenus au sein de 15 écoles primaires, à destination de 1 219 élèves de 45 classes CMI/CM2.

Ils ont par ailleurs sensibilisé le personnel d'accueil des 8 mairies, des mairies annexes, et celui des offices de tourisme.

En collaboration avec les syndicats et/ou bailleurs de 285 habitats collectifs, ils se sont assurés de la sensibilisation aux Extensions de Consignes de Tri des habitants de 285 habitats collectifs, par le biais d'affichage, de distribution de documents, de rencontres et de réunions.

Ils sont également intervenus auprès des gérants et personnel de 21 hébergements de plein air (camping et villages vacances) pour mettre en place la communication à destination de leurs clients grâce à un ensemble de supports déclinés en quatre langues.

Enfin les Ambassadeurs de tri poursuivent régulièrement des contrôles de qualité auprès des usagers. Ces contrôles donnent lieu à des rappels sur les consignes de tri et permettent d'améliorer la qualité du flux des déchets recyclables. En 2020, 6 suivis ont été menés pour un total de 3 707 bacs contrôlés.

VIII 2. Prévention des déchets, distribution de composteurs individuels

La COBAN a poursuivi son opération de distribution de composteurs individuels, afin de promouvoir la réduction des déchets à la source par le détournement d'une partie de la fraction fermentescible des déchets.

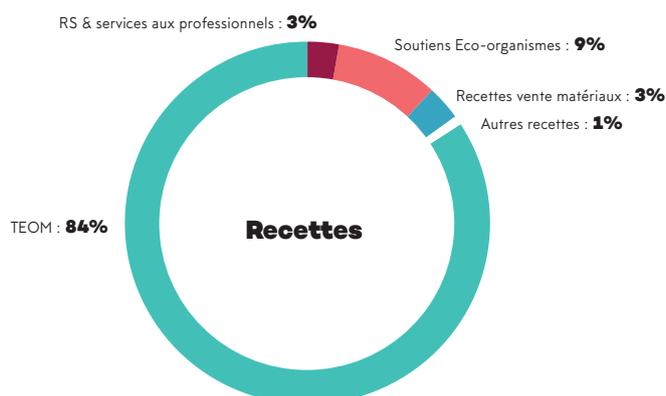
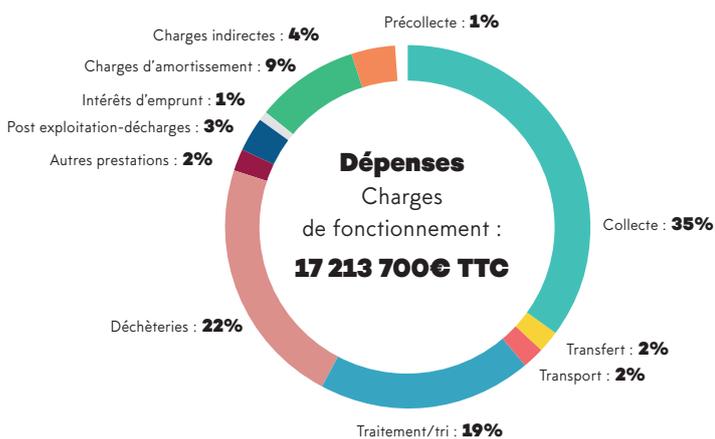
Cette opération a conduit à distribuer

691 composteurs en 2020



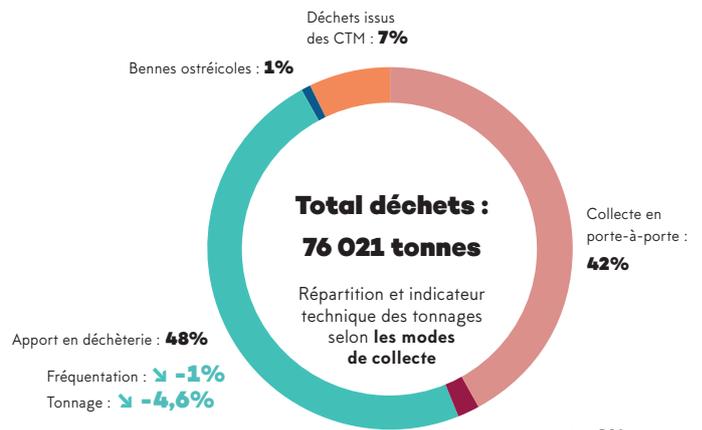
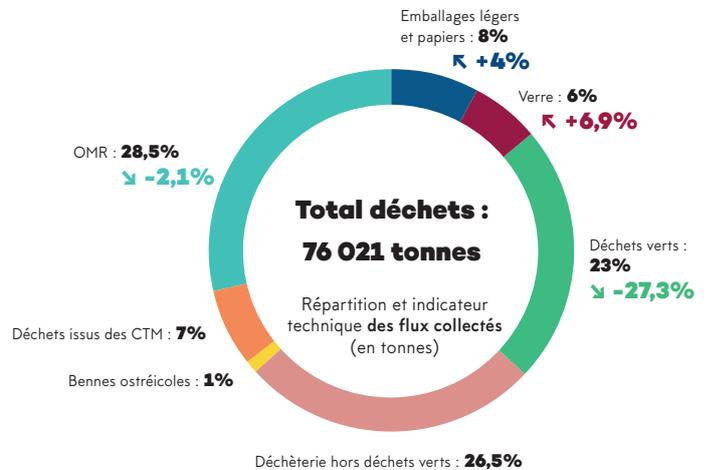
(en hausse de 35% par rapport à 2019), contre une participation de 15€ par composteur représentant 25% du prix d'achat par la collectivité. Au 31 décembre 2020, ce sont 4 911 foyers qui sont désormais équipés sur le territoire de la COBAN, soit un taux d'équipements de près de 13% des maisons individuelles de la COBAN.

IX. INDICATEURS FINANCIERS

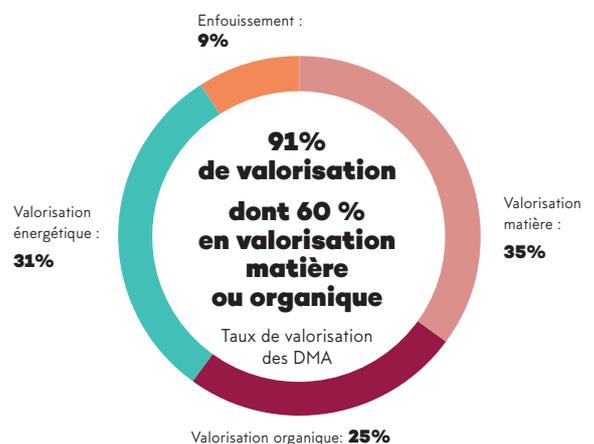


X. PANORAMA GLOBAL

X 1. Synthèse des flux



X 2. Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA)



● XI. EVENEMENTS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

MARS / AVRIL 2020 : PANDÉMIE COVID 19

- Élaboration d'un plan de continuité et de reprise d'activité (PCA / PRA) de la collecte des déchets : Identification et hiérarchisation des missions devant être assurées en toutes circonstances
- Mise en œuvre des mesures de prévention et des geste barrières sur les sites
- Mise en œuvre du télétravail dans les services administratifs
- A noter que s'agissant de la collecte des déchets et de l'exploitation des déchèteries, le chemin critique a tout autant résidé dans le risque d'absentéisme (interne - déchèteries ou centre de transfert / externe - prestataires de collecte) que dans le risque de défaillance des transporteurs ou de fermeture des exutoires.

Le maintien de l'activité dépendait principalement de la capacité de la collectivité à maintenir la filière : collecte => Transfert => transport => Traitement.

Les déchèteries ont fermé en Mars. Une ouverture progressive a été ensuite mise en œuvre fin avril courant mai 2020 dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le 11 mai l'accueil physique des usagers était à nouveau organisé. La reprise de la collecte des déchets verts en porte à porte a été effective le 24 mai.

OCTOBRE 2020 : PANDÉMIE COVID 19

- Aucune modification de l'activité de collecte, du fonctionnement des déchèteries et centres de transfert
- Télétravail dans les services administratifs

AUTRES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

- Passage aux **extensions de consignes de tri, au 1^{er} juin 2020** ; plan de communication général auprès des usagers, adaptation de la conteneurisation et des modalités de collectes pour les habitats collectifs et les hébergements touristiques de plein air ; changement de centre de tri pour un site adapté aux nouvelles caractéristiques du flux d'emballages et papiers mêlés et à l'extraction de nouvelles matières plastiques.
- Attribution du nouveau marché de collecte à l'entreprise URBASER : mise en place du nouveau prestataire et préparation des nouvelles modalités de collecte pour l'année 2021.
- Rénovation complète de la déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret ; réouverture du site rénové.
- Mise en place saisonnière d'une plateforme d'apport de déchets verts sur le Cap Ferret.



ZOOM SUR LA CRISE SANITAIRE

| COLLECTES | Collectes maintenues : | Collectes suspendues: |
|-------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Ordures ménagères • Emballages recyclables • Verre | <ul style="list-style-type: none"> • Déchets verts • Certaines collectes à destination des professionnels (fermés) • Certaines collectes sur Lège-Cap Ferret |
| DÉCHÈTERIES | <ul style="list-style-type: none"> • Fermées du 17 mars au 29 avril • Iers sites à rouvrir • Reprise progressive (limitation d'accès, élargissement progressif des flux acceptés) • Mesures de distanciation sociale (limitation du nombre d'usagers simultanés sur les plateformes) | |

Service intégralement maintenu sur la période de confinement de fin d'année

B – CRÉATIVE ET INNOVANTE

1 - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

a)- AU SEIN DE LA COBAN

La Direction du Développement économique est chargée de mettre en œuvre la stratégie communautaire en matière de développement économique et notamment ;

- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de Zones d'Activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Les actions de développement économique,
- La politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.



● LES ZONES D'ACTIVITÉS

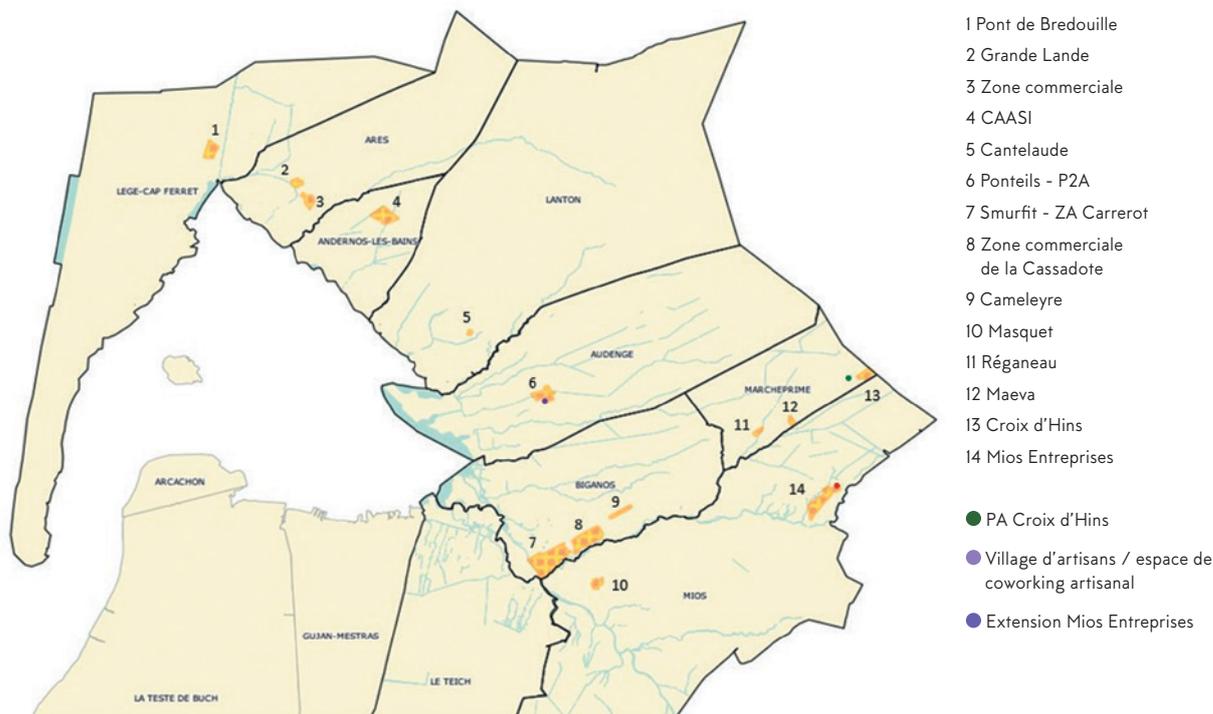
► Création et aménagement

En 2020, la COBAN a continué les études en vue de l'aménagement de nouvelles zones d'activités ou de l'extension de zones d'activités existantes au nombre de 15 et notamment :

- **Aménagement d'une zone artisanale de 1,4 ha sur le secteur Carrerot à Biganos :**
 - Attribution d'un marché en vue de l'élaboration du permis d'aménager
 - Livrée en janvier 2020
- **Aménagement de l'extension de la ZAC Mios Entreprises sur environ 20 ha :**
 - Rendus des premières études pré-opérationnelles et des relevés faune-flore sur le cycle annuel
- **Aménagement d'un nouveau parc d'activité de 18 ha au lieu-dit Croix d'Hins à Marcheprie :**
 - Réalisation d'une étude de positionnement économique par la CCI Bordeaux Gironde proposant des scénarii et évacuant l'hypothèse d'une zone dédiée à des activités de logistique liées à la création d'un embranchement ferroviaire.

► Vente de terrains :

- 4 terrains vendus sur le CAASI – Andernos-les-Bains
- 5 terrains vendus sur l'extension de Réganeau - Marcheprie



► Signature de compromis :

- 1 signature sur ZAC du Moulin de la Cassadotte - Biganos,
- 2 signatures sur la zone de Carrerot – Biganos.

► Entretien et requalification des voiries

S'agissant de l'entretien courant des voiries, la COBAN a conclu des conventions de gestion avec chaque commune afin que leurs services communaux continuent d'intervenir pour le compte de la COBAN. En contrepartie celle-ci rembourse le coût de l'entretien sur la base de l'évaluation du transfert des charges proposée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Concernant la requalification des voiries, la COBAN a élaboré un **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) estimé à 4 766 170 millions d'euros, phasé sur 5 ans.**

En 2020 ont été ainsi réalisés les programmes suivants :

RÉHABILITATION DU CAASI 1ÈRE TRANCHE

RUES B. PALISSY ET G. EIFFEL

Les travaux se sont déroulés de novembre 2019 à mai 2020. Ils ont été stoppés par le 1^{er} confinement où l'activité des entreprises de travaux s'est arrêtée. Ils ont été réceptionnés à la reprise de l'activité de la branche travaux publics.

- **Durée des travaux :** 6 mois
- **Estimation PPI :** 581 000 € TTC
- **Montant actualisé des travaux après notification des marchés :** 599 790 € TTC
- **Financement :** 100 % COBAN
- **Réception des travaux :** Mai 2020

RÉHABILITATION DE LA RUE AGOSTA

LÈGE CAP FERRET

Les travaux sur la voirie de la rue Agosta dans la Zone d'Activités de Bredouille se sont déroulés de Juin à novembre 2020. Ils concernaient la réhabilitation de plus de 500 ml de voirie, où une structure lourde a dû être créée.

- **Durée des travaux :** 5 mois
- **Estimation PPI :** 636 000 € TTC
- **Coût de la réalisation :** 637 481 € TTC
- **Financement :**
99 % COBAN
1 % Commune au titre d'adaptations du projet souhaitées par la Commune



● LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN 2020

► COVID 19 : aide « Coup de pouce Petites Entreprises »

À l'issue de la crise sanitaire de la COVID-19, certaines TPE du territoire ont été fragilisées. Il a été ainsi décidé de mettre en place un régime d'aide. L'objectif de cette aide visait à soutenir la trésorerie des Très Petites Entreprises (TPE) fermées lors des confinements en leur accordant une aide forfaitaire de 1 000 €.



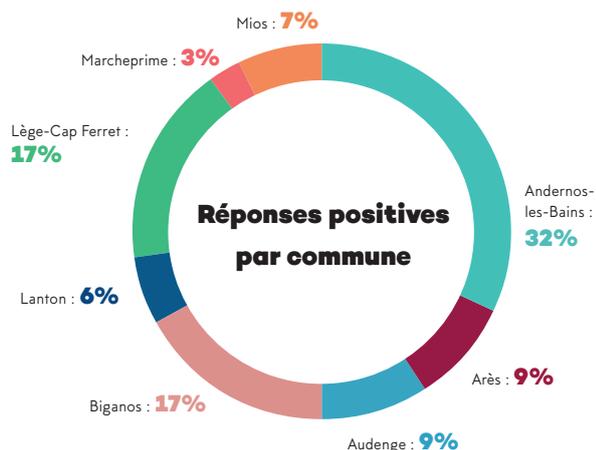
Pour cela un règlement d'intervention a été approuvé, définissant les critères et les modalités d'attribution et un budget de 775 200 € a été alloué à cette action.

Pour rappel, sur les 800 000 € prévus initialement, 24 800 € ont été fléchés sur le projet « Re'Sources » mis en place par le club d'entreprises CACBN.

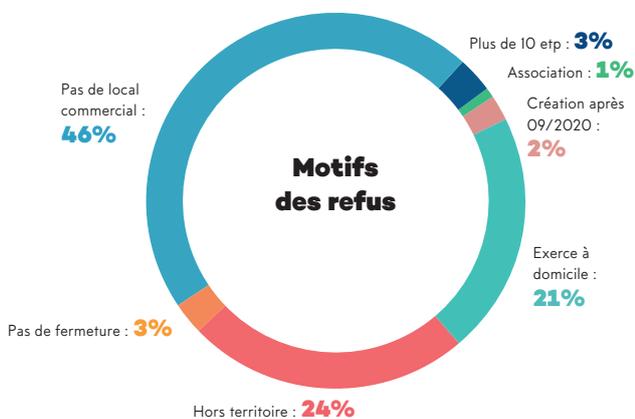
Sur les 394 dossiers réceptionnés, le bilan est le suivant ;

324 = 324 000 €
demandes accordées de budget

Les 8 communes de la COBAN ont eu des entreprises qui ont bénéficié de cette aide reflétant la répartition géographique du tissu économique.



- 70 demandes ont été refusées
- 10 dossiers ont été classés sans suite faute d'éléments validant leur dossier.



67 % des refus tiennent principalement au fait que les entreprises ne disposaient pas de local (recevant du public ou activité à domicile). A noter aussi qu'un quart des refus sont des demandes d'entreprises domiciliées hors territoire.

► **Autres faits marquants de 2020**

- Lancement de l'étude structuration de 3 Tiers-Lieux sur le territoire de la COBAN,
- COVID 19.

15 000 masques

ont été distribués aux entreprises à raison d'un masque par salarié.



► **Soutien aux clubs d'entreprises et associations à vocation économique**

Partenaire des clubs et associations d'entreprises, la COBAN a soutenu, en 2020 :

Le CACBN pour l'organisation de la 6^{ème} édition des Trophées PassNord en octroyant une subvention de 20 000 €,



Le DEBA pour l'organisation de son évènement, les Challenges de la Création et Reprise d'Entreprises par l'octroi d'une subvention de 10 000 €.

b) EN SYNERGIE AVEC LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES (PAYS BARVAL, R'COMMERCE, BA 13)

● **L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE BA2E**

BA2E est l'acronyme de **B**assin d'**A**rcachon Val de l'**E**yre **E**xpansion.

Créée en avril 2016 par les 3 intercommunalités de la COBAN, la COBAS et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, l'**Agence de Développement Economique Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre Expansion, BA2E**, a comme mission principale d'**accompagner la création et le développement des entreprises** sur les 17 communes du Pays BARVAL.

Véritable **guichet unique** pour les acteurs économiques souhaitant développer un projet, elle a pour objectif de les **informer** et de les **orienter** vers le bon interlocuteur institutionnel. L'agence vise à simplifier les démarches des entreprises.

Cette agence a ainsi pour vocation de :

- Conseiller et accueillir les entreprises du territoire,
- Accompagner des entreprises et des porteurs de projets,

- Promouvoir notre territoire pour attirer de nouvelles entreprises et créer des emplois,
- Instaurer des partenariats avec les acteurs économiques locaux, leurs différents représentants associatifs,
- Gérer un outil informatique recensant les disponibilités immobilières et foncières.

Un site internet dédié www.ba2e.com a été ainsi instauré, répertoriant l'offre immobilière du territoire (location ou vente de locaux, de terrains, espace coworking...).

 a ainsi accompagné

326 personnes en 2020 dont
105 du territoire de la COBAN

Le territoire du Pays BARVAL est dynamique dans de nombreux secteurs économiques. Principalement déployée autour de l'artisanat, le commerce, les services et l'industrie, **l'activité économique est constituée en majorité de petites et moyennes entreprises (TPE, PME)**. Ce territoire a su également développer de nouvelles **filières stratégiques dont les « Bois et Forêt » placées sous la responsabilité de la COBAN**. Plus de 110 entreprises et 1 500 emplois évoluent directement dans cette filière à l'échelle du Pays. **La forêt d'une superficie de 114 000 hectares couvre 76 % de sa surface.**

● R'COMMERCE POUR VENDRE ET CONSOMMER EN CIRCUIT COURT

En complément du soutien financier du programme européen LEADER, la COBAN a apporté une aide de 10 000 € en 2020 au dispositif *R'Commerce* initié par la Communauté de Commune du Val de l'Eyre à l'échelle du Pays BARVAL.

Pour les résidents et estivants du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, *R'Commerce.fr*, est le site de référence pour consommer autrement des produits locaux en ayant connaissance de tous les commerces et artisans adhérents à ce réseau.

R'Commerce permet ainsi de consommer local et de rester informé des bons plans conso et des nouveautés des commerçants. Le site dédié www.rcommerce.fr regorge d'actualités et de présentations d'acteurs économiques locaux. **Près de 140 commerces sont ainsi référencés sur le seul territoire de la COBAN.**

● ESPACE DE COWORKING / FAB LAB BA13 (LANTON)

Constatant le manque de solution d'hébergement de type Tiers-Lieux sur son territoire, la COBAN a



lancé un appel à projet s'inscrivant pleinement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine dédié à l'émergence de Tiers-Lieux.

Dès 2017 la COBAN a accompagné le projet de la SAS Bassin des Arts et Projets consistant à créer un espace de coworking et Fab Lab dans des locaux loués par la Communauté d'Agglomération. Un partenariat a été ainsi engagé entre l'entreprise et la COBAN qui a financé les travaux d'aménagement intérieur et l'acquisition de matériels affectés au Fab Lab. Ce partenariat s'est achevé en 2020. L'espace de coworking est désormais localisé dans des bureaux privés en centre-ville d'Andernos-les-Bains.

■ 2 - LE THD (TRÈS HAUT DÉBIT) LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS

GIRONDE HAUT MÉGA, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Gironde Haut Méga, ce sont 1 425 chantiers répartis sur l'ensemble du département 33 pour **raccorder en 6 ans 466 000 foyers**, entreprises, services publics et collectivités à la fibre optique. Avec en moyenne 20 000 nouveaux habitants par an, la Gironde connaît une saturation de ses réseaux ADSL. L'objectif est donc de réussir à desservir 100 % du territoire en **Très Haut Débit (THD)** en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). **Il s'agit du plus grand chantier départemental de France.**



QUELS SONT LES ACTEURS DU PROJET ?

Le syndicat mixte Gironde Numérique (qui regroupe le Conseil départemental, les 27 EPCI dont la COBAN et leurs partenaires) est l'acteur principal de ce projet. Il délègue la conception et la réalisation des travaux ainsi que l'exploitation du réseau à Gironde Très Haut Débit, une filiale d'Orange. Sept sous-traitants (EIFFAGE, CIRCET groupe, INEO Engie, SPIE, SOGETREL, groupe SCOPELEC, NGE) se partagent enfin les 1 224 chantiers. Ils construisent le réseau et pré-raccordent les clients.

CHIFFRES À RETENIR DU DÉPLOIEMENT DU THD À LA COBAN EN 2020

- 48 889 habitations et locaux professionnels devraient être raccordés à la fibre jusqu'en 2024. La phase 2 du chantier a débuté en 2020 ;
- 15 659 prises de fibre optique ont été installées entre 2018 et 2020 soit le 1/3 des habitations du Nord Bassin ;

| | Prises à construire | Prises à bloquer | Prises construites | Pourcentage couverture |
|--------------------|---------------------|------------------|--------------------|------------------------|
| Andernos-les-Bains | 11 193 | 367 | 2 411 | 22 % |
| Arès | 5 465 | 224 | 3 278 | 60 % |
| Audenge | 5 288 | 341 | 2 717 | 51 % |
| Biganos | 5 926 | 351 | 3 165 | 54 % |
| Lanton | 5 313 | 108 | 1 935 | 36 % |
| Lège-Cap Ferret | 12 768 | 517 | 4 850 | 38 % |
| Marcheprie | 2 357 | 0 | 0 | 0 % |
| Mios | 5 049 | 56 | 1 130 | 22 % |

- C'est un investissement majeur pour l'avenir représentant 740 millions d'Euros, cofinancés à hauteur de 115 millions d'Euros de subventions d'investissement par le Département, les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et l'Europe ;

La COBAN a investi pour sa part

1,676 M d'€ sur un coût total de travaux 50,5 M d'€ sur son territoire ;

- Un chantier global qui permet la création de 500 emplois dont certains seront pérennisés car les raccordements continueront dans les années à venir ;
- Un volet social sans précédent de 178 000 heures d'insertion et 31 549 heures de formation.

3 - MUTUALISATION DES SERVICES

LE LAEP

Le fonctionnement du LAEP, Lieu d'Accueil Enfant-Parent, a été particulièrement impacté par la crise sanitaire COVID durant l'année 2020. Pour mémoire **le LAEP est un lieu ouvert qui accueille de manière libre et sans inscription, des enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent) pour un temps déterminé.**

a) LES FRÉQUENTATIONS EN 2020 : UNE ANNÉE NON REPRÉSENTATIVE

Les différents guides ministériels successifs ont contraint à limiter le nombre de personnes accueillies (dernière mesure : 1 adulte pour 8 m²) et à mettre en place un système d'inscriptions préalables.

Les principes d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent ont été ainsi bousculés (anonymat, aucune formalité administrative), entraînant quelques difficultés dans cette nouvelle organisation conjoncturelle.



b) PLUSIEURS FERMETURES DU SERVICE EN 2020

Lors du 1^{er} confinement, le service a été fermé sur tous les sites d'accueil à compter du 14 mars. Son ouverture au public a eu lieu après les vacances d'été le 28 août. Durant le 2^{ème} confinement, du 30 octobre au 28 novembre, le LAEP a fermé partiellement sur certains sites.

Au cours de ces périodes de fermeture liées à la crise sanitaire, une permanence téléphonique d'écoute continue a été proposée aux familles. Plusieurs de ces familles se sont saisies de cette possibilité.

c) LE MAINTIEN DU FINANCEMENT DE LA CAF

Le contrat de projet signé avec la CAF indiquait l'objectif de 924 heures d'ouverture au public sur l'année. Or, du fait des fermetures imposées, les heures réalisées s'élevaient à 477 h en 2020. Une prise en charge exceptionnelle a toutefois été instaurée par la CAF durant les périodes de confinement pour maintenir la prestation de service.

d) UNE FORMATION POUR L'ÉQUIPE

Les 7 et 8 septembre 2020, l'équipe des 10 accueillants du LAEP a bénéficié d'une formation portant sur « *L'écoute active et la communication non violente* ». Celle-ci a pu être organisée dans le cadre du Plan de Formation Mutualisé. Elle a constitué un socle commun de compétences en matière de communication et a permis un renforcement de la cohésion d'équipe.

e) MIEUX FAIRE CONNAITRE LE LAEP

Différents supports et moyens de communication ont pu être mis en œuvre en 2020 :

- Une nouvelle affiche,
- Un nouveau dépliant,
- La distribution et l'envoi numérique à chaque service des communes (RAM, multi-accueils, CCAS, médiathèques, etc.),
- Une page dédiée sur le site internet COBAN + géolocalisation des lieux où se déroulent les séances LAEP,
- Une réunion d'information à l'ensemble des MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion).

● LE SERVICE D'ARCHIVES MUTUALISÉ (SAM)

La mutualisation d'un service d'archives est très peu présente en Gironde. La COBAN a été ainsi l'une des premières collectivités à se lancer pour créer un Service d'Archives Mutualisés (SAM).

La mise en œuvre opérationnelle du service date du 19 décembre 2017 par délibération du conseil communautaire approuvée à l'unanimité.

Le Service d'archives mutualisé (SAM) a été ainsi créé le 1er janvier 2018 avec l'adhésion, aux côtés de la COBAN, de 3 collectivités (Andernos-les-Bains, Lanton et Marcheprime) par convention renouvelable pouvant faire l'objet d'avenants.

Le 10 décembre 2020 la commune de Mios s'est rajoutée à ces 3 communes en signant également une convention d'adhésion.

a) LES OBJECTIFS DU SAM

Les objectifs fixés dans la note de cadrage du 20 septembre 2017 étaient les suivants :

- 1^{er} objectif : désengorger les salles d'archivage des mairies par le traitement des fonds, assurer une gestion harmonisée et contrôlée.
- 2^e objectif : assurer la bonne conservation des archives.
- 3^e objectif : améliorer les services publics par des outils de recherche et d'inventaire, afin de retrouver facilement l'information nécessaire aux demandes des administrés ou au fonctionnement interne des collectivités.
- 4^e objectif : diffuser l'information par un accès public de proximité contrôlé.
- 5^e objectif : développer une animation culturelle locale identitaire par une mise en valeur cohérente des archives utiles à la connaissance du territoire.

b) LES ACTIONS AUPRÈS DE CHAQUE COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE

L'archiviste de la COBAN élabore un planning prévisionnel annuel qu'il envoie aux différentes collectivités durant le mois de décembre. Il est modifiable selon les attentes des services, les demandes de communication d'archives et les différentes obligations de l'archiviste.

Le calcul de la répartition de la charge financière de fonctionnement du service (charges de personnel) est obtenu sur la base du critère de pondération exprimé en « nombre de jours » d'intervention dans chacune des collectivités adhérentes (une fiche d'intervention journalière a été conçue, signée quotidiennement par un agent communal).

Participations annuelles

| Communes | Années | Montants |
|--------------------|--------|-------------|
| Andernos-les-Bains | 2020 | 14 769,38 € |
| Lanton | 2020 | 13 720,74 € |
| Marcheprime | 2020 | 2 189,93 € |
| Mios | 2020 | 951,78 € |



Mairie d'Andernos-les-Bains, avant et après...

- Éliminations règlementaires après accord des Archives Départementales de la Gironde des documents qui n'ont plus aucune valeur juridique ou administrative, ni aucune valeur historique.

Métrages linéaires des archives ayant été éliminées
(Locaux d'archivage et bureaux des services)

| Communes | Total initial | Total éliminé |
|--------------------|-------------------|------------------|
| Andernos-les-Bains | 883 ml | 195,01 ml |
| Lanton | 548 ml | 182,35 ml |
| Marcheprime | 332 ml | 55,26 ml |
| COBAN | 250,32 ml | 155,66 ml |
| Total | 2013,32 ml | 588,28 ml |

- En 2020, rédaction du récolement post-électoral pour l'ensemble des cinq collectivités. Il a ainsi été comptabilisé un total de près de 2 kilomètres linéaires d'archives à gérer.
- ▶ Andernos : 650 ml
 - ▶ Lanton : 515,05 ml
 - ▶ Marcheprime : 200 ml
 - ▶ Mios : 262,85 ml
 - ▶ COBAN : 337,79 ml (archives communautaires et service ADS)

- Assistance quasi quotidienne aux services, l'archiviste répondant à toute demande téléphonique ou par mail relative à l'archivage ou à des recherches particulières de dossiers.

Désormais, la moitié des communes du territoire bénéficie d'un véritable service d'archives pour la gestion des fonds municipaux.

En vue d'une possible adhésion, un contact a même été pris avec la commune d'Arès, afin d'effectuer les 2, 3 et 5 novembre 2020 un audit du fonds d'archives et des bureaux des différents services (soit un total de 318,15 mètres linéaires à traiter).

Le service est désormais bien repéré et reconnu par les services communaux pour lesquels il assure une mission d'aide technique à l'archivage.

Archiver, c'est anticiper !

■ 4 – CŒUR DE BASSIN : UN OT POUR CEUX D'ICI ET D'AILLEURS

C'est en 2017 que l'**Office de Tourisme (OT) Cœur du Bassin** a connu une extension de son périmètre d'actions. En effet, selon les dispositions règlementaires de la loi NOTRe, la compétence Tourisme de communes de **Lanton, Audenge, Biganos, Marcheprime et Mios** s'est vu transférée à la COBAN.



La COBAN a ainsi créé un Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.) pour exercer ladite compétence sur le périmètre de ces **5 communes, toutes adhérentes au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.**



L'OT **Cœur du Bassin** est chargé d'exercer les missions de service public (accueil, information, promotion, coordination des acteurs, et observation touristique) et des missions complémentaires, notamment en 2020 :

a) ACCUEIL ET INFORMATION

- Un **accueil physique** recentré de mai à octobre avec un **protocole sanitaire rassurant** pour le personnel et les visiteurs,
- Un **accueil téléphonique** renforcé en haute saison pour **favoriser la vente à distance**,
- Une **mise à jour de l'information touristique** chronophage mais indispensable pour répondre au mieux à la demande.



b) PROMOTION ET COMMUNICATION

- Un **plan de communication mix média adapté au contexte de pandémie**,
- Une **mise à jour « Covid » régulière du site pro et envoi de newsletters** notamment sur les dispositifs d'aides et protocoles sanitaires,
- Une **animation de notre page Facebook et de notre site internet**.

c) COORDINATION DES ACTEURS

- Un **accompagnement renforcé des partenaires (hébergeurs, restaurateurs et de loisirs) pendant le confinement**
- Un **relais sur les outils de communication** des initiatives privées pour relancer l'activité touristique et commerce de proximité

d) PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE L'OFFRE

- Une **mise en marché de l'offre touristique locale** adaptée aux exigences sanitaires pour permettre une relance de l'économie touristique avec des conventions de partenariat modifiées,
- Une **digitalisation des parcours géocaching** à Mios et Biganos,
- Une **gestion des annulations du service Groupe**,
- La **tenue d'une régie de recettes dédiée** aux ventes de l'OT.

e) GESTION & ANIMATION TAXE DE SÉJOUR

- Un **accompagnement** des hébergeurs et une **veille** sur les plateformes de location en ligne,
- Un **suivi de la législation** relayée aux hébergeurs,
- La **tenue d'une régie de recettes dédiée** aux encaissements Taxe de séjour.

L'OT EN CHIFFRES

18 500 visiteurs renseignés au comptoir

4 700 actes de renseignements touristiques par téléphone

1 500 saisies et/ou mises à jour sur la base de données régionales

100 % des visiteurs satisfaits de leur visite à l'OT

53 actions programmées, réalisées à 83 %

55 000 connexions sur le site internet tourisme-coeurdubassin.com

66 000€ de recettes commerciales issues des ventes au comptoir

364 hébergements recensés dans notre plateforme de télé déclaration taxe de séjour

■ 5 – LES ESCAPADES MUSICALES

La 11^{ème} édition des « *Escapades Musicales* » a été annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire. Elle aurait dû se dérouler du 18 juin au 18 juillet.

15 dates et lieux de concerts avaient été déterminés et réservés en liens étroits avec chacune des communes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre partenaires de cette offre musicale renommée et proposée sur nos territoires en été. La convention déterminant la participation financière de la COBAN auprès des organisateurs de ce festival a été adaptée sous forme d'un avenant reportant le versement de ces fonds.

C- SOLIDAIRE

■ 1 - LE PLH – PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE SUR UN TERRITOIRE CONVOITÉ

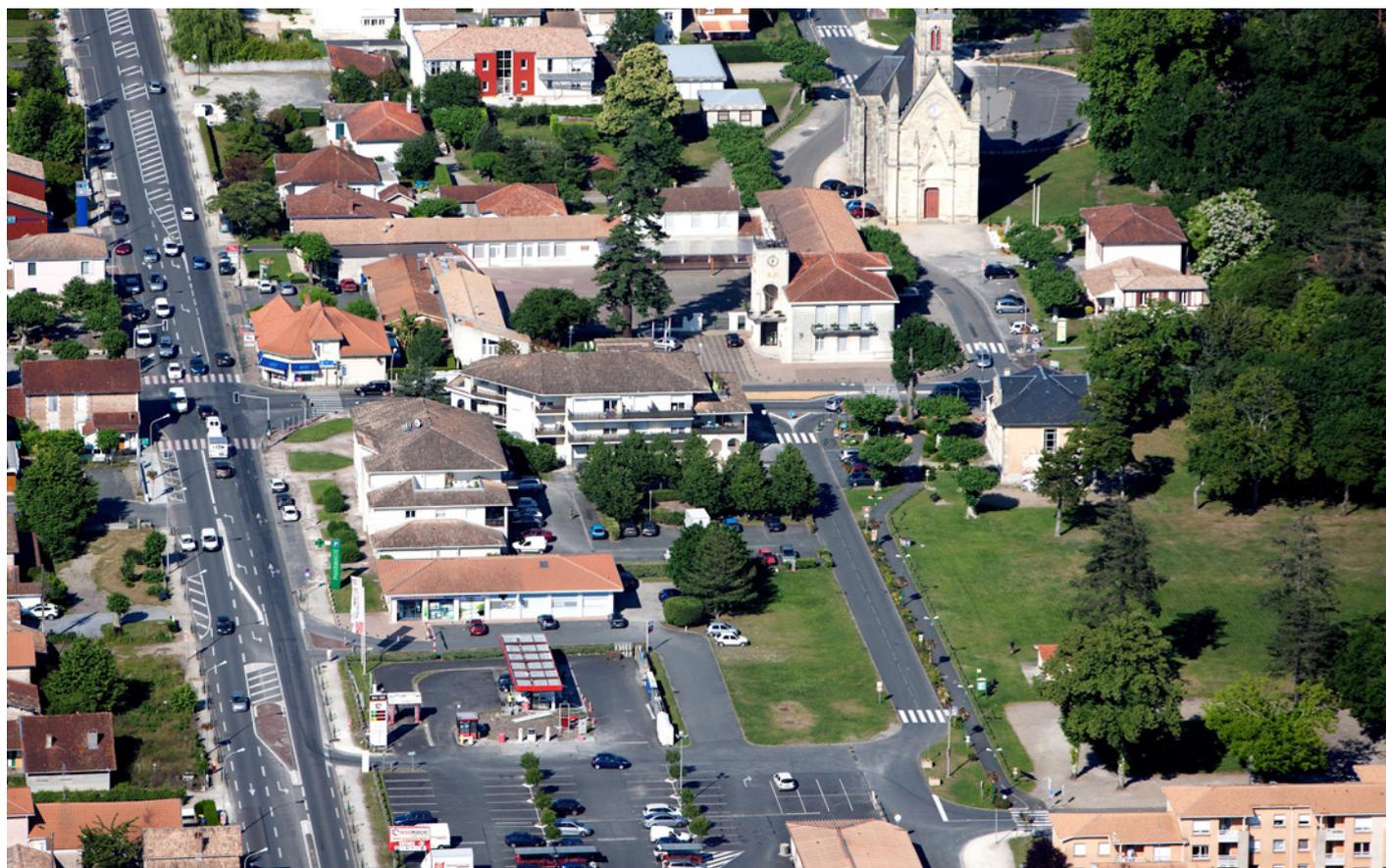
Depuis le 1^{er} janvier 2018, la COBAN est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur son territoire. **Par ces nouveaux statuts, la COBAN a été dans l'obligation de se doter à court terme d'un Programme Local de l'Habitat, un PLH.**

Document stratégique et opérationnel, le PLH a pour vocation de présenter les orientations définies par le Conseil communautaire en matière de politique de l'habitat. Ces orientations doivent être déclinées en actions opérationnelles, traduites en moyens humains et financiers.

Le PLH vise ainsi à identifier et développer les synergies entre les 8 communes du territoire tout en s'appuyant sur les spécificités de chacune d'entre elles et les projets communaux inscrits sur les documents d'urbanisme existants et notamment les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).

Le Programme Local de l'Habitat a pour objectif de définir une feuille de route partagée pour arrêter des principes d'équilibre de l'offre de logements sur le territoire. Il ne doit donc pas reprendre seulement une somme de stratégies communales mais plutôt concevoir de concert des orientations partagées sur le territoire de la COBAN.

L'objectif est donc d'intégrer ses disparités territoriales pour proposer un PLH adapté et global tenant compte de ces spécificités et de l'offre actuelle de logements qui ne répond pas toujours aux attentes des habitants en toutes saisons.



Sur la base d'une analyse des besoins de la population sédentaire et des populations saisonnières, dans un contexte de forte croissance démographique dû à l'attractivité du Nord Bassin, **le PLH définit des principes partagés pour le développement d'une offre de logement équilibrée, adaptée et diversifiée dans les parcs immobiliers existant ou futur.**

La démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat initiée en 2020 doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2021 pour que celui-ci puisse être adopté définitivement en 2022. Dès son adoption, il sera ensuite opérationnel pendant 6 ans en lien étroit avec les PLU communaux et le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, porté par le SYBARVAL, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

■ 2 - UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI COB'EMPLOI, CONNEX'ENCES

a) COB'EMPLOI EN 2020

La plateforme COB'EMPLOI a été lancée en 2017 à l'initiative de la COBAN. Elle a pour principal objectif de permettre de trouver une activité professionnelle, une formation ou un stage depuis les offres proposées par les nombreuses entreprises de son territoire ou de territoires voisins dans un rayon de 50 km.

Cette plateforme, mise en place avec le prestataire Jobijoba recense ainsi toutes ces offres au sein d'un même site internet www.emploi.coban-atlantique.fr gratuit et accessible à toutes et tous, que l'on soit demandeur d'emploi, prêt à se reconverter ou à changer d'orientation.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2020 :

6 602 utilisateurs.

12 492 sessions (ensemble des interactions d'un utilisateur dans un laps de temps donné sur le site web).

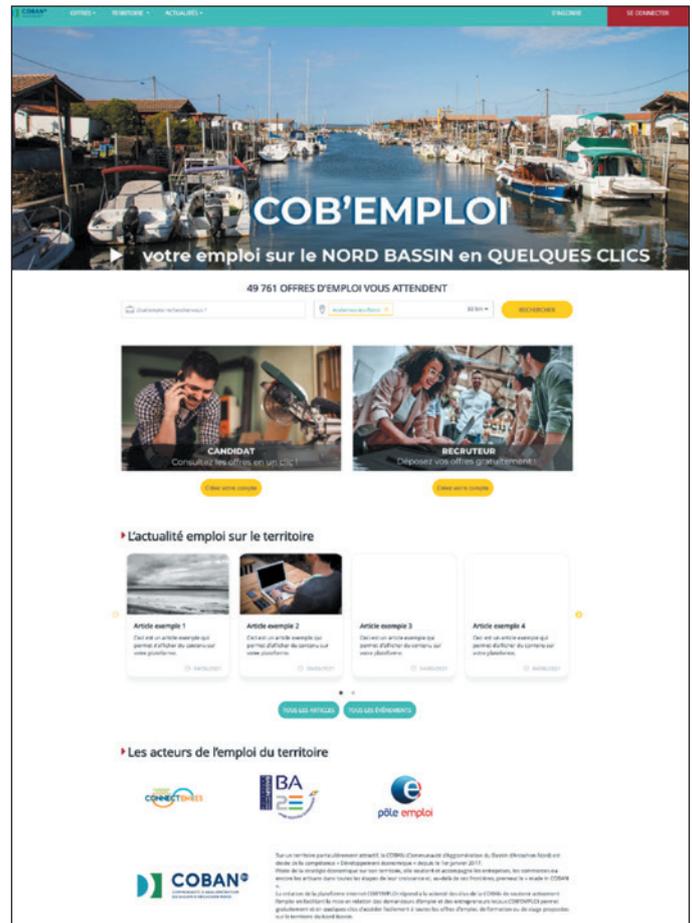
131 annonces exclusives déposées (elles correspondent aux employeurs qui ont eux-mêmes mis en ligne l'offre). Cela leur permet d'être en haut de liste.

74 544 pages consultées.

En 2020, la COBAN a souhaité renouveler son contrat avec le prestataire Jobijoba. Un des objectifs de ce renouvellement de contrat est de donner un nouveau design à la plateforme afin de la rendre plus accessible et plus dynamique pour les recruteurs et pour les candidats. Pour parvenir à cette refonte du site COB'EMPLOI, de nouveaux visuels vont être mis en ligne. Le nouveau site intégrera également des articles portant sur l'actualité de l'emploi du territoire ainsi que sur les partenaires pourvoyeurs d'emploi. Cette actualisation du site devrait se concrétiser dans le courant de l'année 2021.



Voici une idée partielle de la version future de la plateforme :



b) CONNEX'ENCES

De 2015 à 2017, le Pays BarVal a mis en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (GPECT). Le GPECT visait à conduire des démarches coordonnées entre les entreprises et les acteurs locaux.

Connex'tences, **plateforme territoriale pour l'emploi partagé**, concrétise l'un des axes de travail de la démarche de GPECT. Elle répond à un besoin identifié de partager des salariés avec d'autres employeurs. Le projet a été conçu avec un groupe pilote d'entreprises locales qui ont exprimé des attentes très concrètes dans ce domaine.

■ 3 - AUX COTÉS DES RESTOS DU CŒUR EN 2020

RESTOS DU CŒUR – Une organisation qui s'est adaptée à la crise sanitaire

Jusqu'au 15 mars 2020, fin de la campagne d'hiver dans des conditions normales, la distribution de denrées alimentaires s'est déroulée 2 fois par semaine, le mardi et le jeudi, avec la totalité des bénévoles : soit 40 bénévoles et environ 130 familles servies.

Le 16 mars 2020 correspondait au début de la campagne d'été et au 1er confinement, le plus pénalisant. Les bénévoles de plus de 70 ans et ceux «à risque» devant rester chez eux, de nouveaux moyens ont été déployés pour continuer à aider les bénéficiaires accueillies avec un minimum de personnes. L'équipe s'est ainsi dans un 1^{er} temps limité à 2 bénévoles afin de respecter une réelle distanciation, en faisant des colis que d'autres bénévoles, 6 de plus, livraient aux familles, à domicile. Durant cette période les bénévoles ont dû faire face à de nombreuses difficultés ; collectes de nourriture dans les magasins interdites, livraisons limitées par les restos, pas de surgelés ni de produits frais.

Toutefois grâce à la générosité des habitants du Nord Bassin, il a été récolté spontanément plusieurs centaines de kilos de denrées (produits secs, conserves, pâtes). Également le Rotary Nord Bassin a généreusement offert des commandes passées à Intermarché Andernos. Les Restos du Cœur ont ainsi pu livrer des colis tous les 15 jours jusqu'au 1er mai.

Du 1^{er} mai au 2 juillet, les Restos du Cœur sont passés au «drive» en proposant des colis incluant plus de produits frais et de surgelés. Les familles venaient chercher ces colis au local de Lanton, toujours avec un minimum de contact.

Enfin, à partir du 2 juillet, la distribution a repris presque comme avant, avec des mesures spéciales «COVID» : 2 personnes accueillies maximum dans le local en même temps, attente à l'extérieur, stand légumes, masque et gel obligatoires...

Les familles accueillies viennent de l'ensemble du Nord Bassin, également réparties entre Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret, avec des problèmes récurrents de déplacement pour les personnes éloignées de Lanton. Ce sont 1/3 de personnes seules, 1/4 des couples et le reste des familles mono-parentales ou non.

La campagne d'été s'est achevée le 22 novembre 2020 date qui correspond au début de la campagne d'hiver.

QUELQUES CHIFFRES :

42 bénévoles,
répartis en 3 équipes.

147 familles servies durant
la campagne d'été,

soit **309** personnes.

L'équivalent de

34 722 repas ont été distribués...



■ 4 - SOLIDARITÉ FEMMES BASSIN

Cette association loi 1901 est accueillie depuis 2017 à l'Espace Flora Tristan à Audenge dont la location est assumée par la COBAN.

Solidarité Femmes Bassin, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes dénonce et lutte contre les violences conjugales et toutes les violences envers les femmes. Elle s'inscrit dans le mouvement de la transformation des relations femmes-hommes fondées sur l'égalité.

■ 5- PARTICIPATIONS AUX CONSTRUCTIONS D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS (casernes, écoles...)

Après avoir participé aux financements de 2 écoles primaires en 2018 et 2019 par le biais de fonds de concours, la COBAN a participé financièrement en 2020 à la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (C.I.S), à Biganos.

Le C.I.S. de Biganos, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SDIS 33, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, représente un coût total de 5 864 773,85 € dont 33,7 % sont supportés par la COBAN.

Cette nouvelle caserne qui sera livrée au printemps 2021, est aménagée au lieu-dit de « La Cassadotte », à quelques encablures de l'autoroute A660, au croisement des communes de Marcheprime, Mios et Audenge, son territoire d'interventions.



2



COBAN


LA VIE DE L'AGGLO

A – LES COMPÉTENCES DE LA COBAN DEVENUE AGGLO EN 2018

Une nouvelle écriture statutaire a été validée en séance du Conseil communautaire le 19 juin 2019 dont la construction fait apparaître clairement les compétences actualisées selon leur caractère obligatoire, facultatif ou optionnel.

■ ARTICLE 4.1 : COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit en lieu et place des Communes membres les compétences suivantes :

1° EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme pour les communes d'Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime et Mios.

2° EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3° EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT :

Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4° EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE :

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5° GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS,

dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, qui se limitent à :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Cette compétence est transférée au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

6° EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

7° COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

8° EAU POTABLE

9° ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES,

dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT ; cette compétence est transférée au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

10° GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES,

au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT ; cette compétence est transférée au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

■ ARTICLE 4.2 : COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La Communauté d'Agglomération exerce en lieu et place des Communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

- 1° Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- 2° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- 3° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- 4° Action sociale d'intérêt communautaire.

■ ARTICLE 4.3 : COMPÉTENCES FACULTATIVES (Extraits)

La Communauté d'Agglomération exerce, en lieu et place des Communes membres, les compétences suivantes :

1° MOBILITÉ

- Elaboration d'un schéma de mobilité et d'itinéraire doux et réalisation de toutes études concourant à la mobilité et au transport en commun ;
- Construction d'infrastructures d'intermodalité de transport ;
- Construction d'aires de co-voiturage, et financement d'aires de co-voiturage départementales, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Organisation du transport à la demande

2° AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉCONOMIE ET FISCALITÉ

- Aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par adhésion au Syndicat Mixte départemental Gironde Numérique afin de desservir les zones d'activités économiques, les services publics et d'engager un programme de déploiement de la fibre optique à l'abonné en vue de favoriser l'accès du plus grand nombre au Très Haut Débit ;
- Elaboration d'un schéma de développement économique communautaire ;
- Constitution de réserves foncières pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de développement communautaires ;
- Création et animation d'un observatoire fiscal.

3° SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.)

- Participation au financement des opérations immobilières d'extension, de reconstruction ou d'équipement des centres d'incendie et de secours mis à disposition de l'établissement public, dénommé « Service Départemental d'Incendie et de Secours » au sens du L.1424-1 du CGCT ;
- Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours par application de l'article 1424-35 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4° GENDARMERIE

Accompagnement et soutien financier à la réalisation d'opérations immobilières de la gendarmerie.

5° URBANISME

Réalisation, pour le compte des Communes membres ou non membres, des actes d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

6° SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES

dont le rayonnement concerne au moins six Communes de la Communauté d'Agglomération.

■ ARTICLE 5 : MODALITÉS D'INTERVENTION

1° SCHÉMA DE MUTUALISATION

La Communauté d'Agglomération est chargée de l'élaboration d'un schéma de mutualisation de services entre les services de la Communauté d'Agglomération et ceux des Communes membres, dans les conditions de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2° FONDS DE CONCOURS

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

3° CONVENTIONS ET ENTENTES INTERCOMMUNALES

La Communauté d'Agglomération est habilitée :

- A conclure des conventions de prestations de services visées à l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- A confier ou à se voir confier, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services ;
- Et à conclure des ententes intercommunales avec des Communes non membres, des syndicats mixtes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en application de l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

■ RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire fixe les recettes nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.



En application de l'article L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les recettes du budget de la Communauté d'Agglomération comprennent :

- 1. Les ressources fiscales mentionnées au I et au V de l'article 1379-0 bis du Code Général des Impôts.

La Communauté d'Agglomération peut, en outre, percevoir, au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L. 2224-31, sous réserve que cette compétence ne soit pas déjà exercée par une autorité mentionnée à l'article L. 5212-24, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité dans les conditions prévues aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5, en lieu et place des communes dont la population recensée pour 2020 est inférieure ou égale à 2 000 habitants

Cette taxe peut être perçue par la Communauté d'Agglomération en lieu et place de la commune, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du groupement et de la commune intéressée prises dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts. Dans tous les cas, la taxe est recouvrée dans les conditions de droit commun. La Communauté d'Agglomération peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur le territoire de celle-ci, par délibérations concordantes ;

- 2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la Communauté d'Agglomération ;
- 3. Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- 4. Les subventions et dotations de l'Etat, de la région, du département et des communes ;
- 5. Le produit des dons et legs ;

- 6. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- 7. Le produit des emprunts ;
- 8. Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L. 2333-64 ;
- 9. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le reversement du Fonds national de garantie individuelle des ressources ;
- 10. Le cas échéant, le produit des taxes prévues aux articles 1528, 1529, 1530 et 1530 bis du Code Général des Impôts.

■ ZOOM SUR L'INSTRUCTION MUTUALISÉE DES ACTES D'URBANISME

L'adoption en 2014 de la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a modifié l'organisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme en accélérant le désengagement de l'État pour « voir les collectivités locales pleinement responsabilisées sur le droit des sols et répondant à l'impératif de réduction du déficit budgétaire ».

Ainsi, depuis le 1er mai 2015, 6 des 8 communes de notre territoire ont décidé de mutualiser l'instruction des autorisations d'urbanisme à la COBAN qui a créé le service chargé de l'Application du Droit des Sols (A.D.S.).

Il s'agit des villes d'Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime et Mios.

Pour aller plus loin dans la recherche de mutualisation de ce service, cette instruction a été également accordée à la ville du Teich, limitrophe de la COBAN.

B - UNE NOUVELLE GOUVERNANCE (Bureau, VP)

Au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2020 il a été proposé une nouvelle gouvernance, plus collégiale et plus transparente, des 8 Maires du territoire réunis en Bureau des Maires.

Le Bureau des Maires est devenu un organe exécutif de la Communauté d'Agglomération du Nord Bassin, la COBAN. Toutes les communes et tous les Maires en sont membres sous la Présidence de Nathalie Le Yondre.

Ce Bureau se réunit plusieurs fois par mois. Il assure la gestion et la mise en œuvre de tous les projets de la COBAN. La participation active de tous les Élus communautaires permet de travailler avec efficacité à la construction de l'avenir du territoire.

Cette nouvelle organisation vise un seul et unique but : continuer à œuvrer pour faire de l'intercommunalité un outil au service des communes et au plus proche de ses habitants.



C - LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les Élus communautaires

Le Bureau des Maires et leurs délégations



Président
Bruno LAFON :
Maire de Biganos
Eau potable



Présidente
du Bureau des Maires
Nathalie LE YONDRE :
Maire d'Audenge
Finances publiques /
Ressources Humaines /
Politique Contractuelle /
Conseil de Développement



2ème vice-Présidente
Marie LARRUE :
Maire de Lanton
Énergies renouvelables / Santé /
Services mutualisés
(Lieu d'Accueil Enfants Parents
[LAEP], Autorisations du Droit des
Sols [ADS], Archives...)



3ème vice-Président
Cédric PAIN :
Maire de Mios
Stratégie et planification
territoriale (Habitat, Gens du
Voyage, Projet de Territoire de la
Coban, Pacte de Gouvernance...)



4ème vice-Président
Jean-Yves ROSAZZA :
Maire d'Andernos-Les-Bains
Communication / Travaux
et Équipements (Bâtiments,
Grands projets)



5ème vice-Président
Philippe DE GONNEVILLE :
Maire de Lège-Cap Ferret
Développement durable
(Environnement, Transition
énergétique, Changement
climatique).



6ème vice-Président
Xavier DANEY :
Maire d'Arès
Transports / Mobilité durable



7ème vice-Président
Manuel MARTINEZ :
Maire de Marcheprime
Développement économique et
touristique (EPIC OTI) / Emploi

Les Conseillers communautaires

Andernos-les-Bains



Catherine
BRISSET



Thierry
ROSSIGNOL



Aude
GALLANT



Pascal
CHAUVET



Karen
BRUDY

Arès



Anne
CHAIGNEAU



Renaud
CHAMBOLLE



Nelly
SAULNIER



Henri
DUBOURDIEU



Stéphanie
CALATAYUD



Philippe
POHL

Audenge

Biganos



Corinne
CHAPPARD



Patrick
BELLIARD



Sophie
BANOS



Patrick
BOURSIER



Annie
CAZAUX

Lanton



Alain
DEVOS



Nathalie
JOLY



Jean-Charles
PERUCHO

Marcheprime



Malys
BATS



David
RECAPET

Lège-Cap Ferret



Laëtitia
GUIGNARD DE
BRECHARD



Gabriel
MARLY



Catherine
GUILLERM



François
MARTIN

Mios



Dominique
DUBARRY



Didier
BAGNERES



Monique
MARENZONI



Alain
MANO



Daniel
FRANÇOIS

D- LE PROJET DE RÉHABILITATION DU SIÈGE DE LA COBAN

La COBAN est propriétaire d'un ensemble immobilier constitué de 2 bâtiments au Domaine des Colonies à Andernos-les-Bains, ensemble qu'elle occupe d'ores-et-déjà. Elle entend le réhabiliter mais également l'adapter et l'agrandir afin de se doter d'un siège administratif dont le caractère évolutif pourra dans un premier temps lui permettre de loger l'ensemble de ses effectifs (actuellement en partie installé dans un bâtiment modulaire), voire dans un second temps d'étendre son champ d'intervention.

Au-delà de l'accueil des services, le projet comprend, la création d'une salle de Conseil communautaire et l'aménagement des abords de ces bâtiments.

Les objectifs globaux de l'opération sont les suivants :

- Rénover et adapter les existants (bâtiment 1-services administratifs),
- Aménager le bâtiment 2 (ex locaux Croix Rouge, Saint Vincent de Paul...),

- Construire des surfaces de planchers complémentaires,
- Requalifier l'immeuble, tant d'un point de vue architectural que thermique,
- Aménager les aires de stationnements nécessaires à l'accueil du personnel, des conseillers communautaires et du public.

Afin de retenir un cabinet d'architectes, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé aboutissant à la désignation du lauréat en mars 2020.

Le projet retenu à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre est celui de l'équipe Magnum.

L'APS, l'Avant-Projet Sommaire, a été remis par le Maître d'œuvre le 04/09/2020 et validé par le Bureau communautaire le 2 octobre 2020.



Le coût d'objectif travaux de l'opération est de

3 862 200 €



3



COBAN

UN BUDGET ET DES MOYENS POUR AGIR

A – LE COMPTE ADMINISTRATIF DE 2020

■ BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2020 a été adopté le 16 juin 2020 (date décalée pour cause de COVID-19) et a fait l'objet de deux décisions modificatives.

Le compte administratif 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire lors d'une séance en date du 6 avril 2021.

Les dépenses
réalisées au titre
de l'exercice
2020 se sont
élevées à

44 380 400 €



Elles se répartissent entre :

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (QUI REPRÉSENTENT 87,47 % DU TOTAL DES DÉPENSES)

| | | Soit 38 817 805 € |
|------|---|--------------------------|
| Dont | - dépenses de gestion | 15 826 003 € |
| | - charges de personnel | 4 695 075 € |
| | - intérêts de la dette | 97 224 € |
| | - prélèvements de l'Etat et reversements aux Communes membres | 9 026 421 € |
| | - subventions, participations et charges de gestion courante | 6 465 432 € |
| | - dotations aux amortissements et provisions | 2 646 480 € |
| | - charges exceptionnelles | 61 170 € |

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (QUI REPRÉSENTENT 12,53 % DU TOTAL DES DÉPENSES)

| | | Soit 5 562 595 € |
|------|---|-------------------------|
| Dont | - travaux, acquisitions, subventions d'équipement | 4 556 241 € |
| | - remboursement de la dette et paiement différé pour le siège | 439 731 € |
| | - paiement différé bâtiment annexe futur siège | 385 000 € |
| | - participation au fonds de soutien des TPE – Covid-19 | 135 478 € |
| | - opérations d'ordre et patrimoniales | 46 145 € |

LES RECETTES RÉALISÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 SE SONT ÉLEVÉES À 47 542 735 €

Elles se répartissent entre :

| | |
|--|--------------|
| Recettes de fonctionnement à hauteur de 85,28% , soit : | 40 543 343 € |
| Recettes d'investissement à hauteur de 14,72 % , soit : | 6 999 392 € |

● 1- LES DÉPENSES

a) Répartition des dépenses de fonctionnement

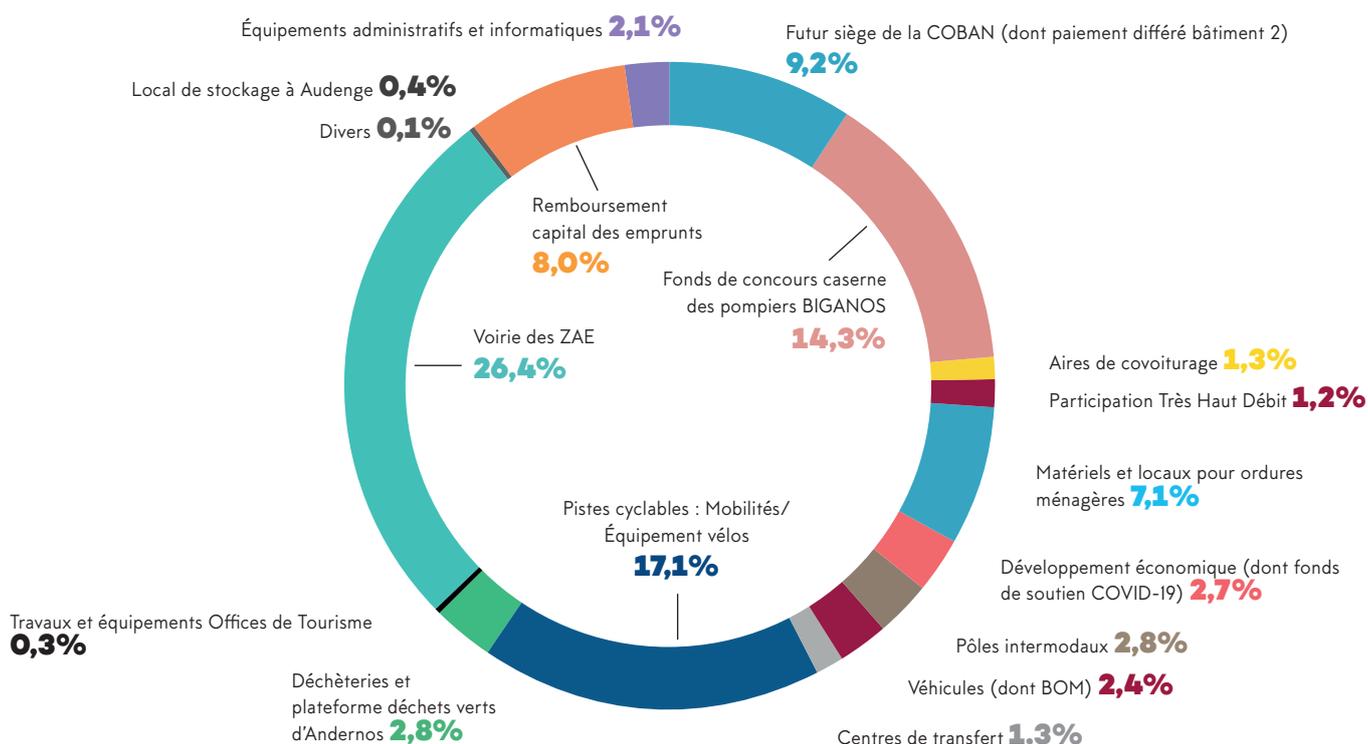
| Nature des dépenses de fonctionnement réalisées au titre de l'exercice 2020 | Montant |
|---|---------------------|
| Charges de structure | 1 119 300 € |
| Participations intercommunales | 4 137 808 € |
| Charges de personnel (hors services mutualisés) | 4 184 173 € |
| Collecte des déchets | 6 526 499 € |
| Traitement des déchets | 5 521 714 € |
| Collecte en déchèteries | 1 958 959 € |
| Élimination des déchets des centres techniques municipaux | 270 796 € |
| Aires d'accueil des gens du voyage | 43 334 € |
| Services mutualisés (ADS, archives, enfance / jeunesse et LAEP) | 585 018 € |
| Prélèvements de l'Etat et reversements aux Communes | 9 015 978 € |
| Participation Service Départemental Incendie et Secours | 1 200 334 € |
| Aires de covoiturage et mobilité | 322 725 € |
| Charges relatives aux actions du Pays | 261 086 € |
| Charges de fonctionnement GEMAPI | 100 046 € |
| Autres compétences (développement économique, Mission Locale, Office de Tourisme ...) et charges diverses | 826 331 € |
| Charges financières | 97 224 € |
| Sous-total des dépenses réelles | 36 171 325 € |
| Dotations aux amortissements et autres | 2 646 480 € |
| Sous-total des dépenses d'ordre | 2 646 480 € |
| Total des dépenses | 38 817 805 € |

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2020

b) Répartition des dépenses d'investissement

| Nature des dépenses d'investissement | Montant | |
|--|--------------------|--------------------|
| | Réalisé 2020 | Reports sur 2021 |
| Voirie des ZAE | 1 458 760 € | 43 058 € |
| Pistes cyclables – Mobilités / Equipements vélos | 944 299 € | |
| Fonds de concours caserne des pompiers de Biganos | 790 948 € | 451 003 € |
| Futur siège de la COBAN (dont paiement différé bâtiment 2) | 507 003 € | |
| Matériels et locaux pour ordures ménagères | 392 800 € | 101 838 € |
| Déchèteries et plateforme déchets verts d'Andernos | 156 173 € | 8 148 € |
| Centres de transfert | 73 723 € | 1 565 € |
| Développement économique (dont fonds de soutien COVID-19) | 146 877 € | |
| Participation Très Haut Débit (Gironde Numérique) | 93 142 € | |
| Equipements administratifs (mobilier, informatique, ...) | 114 156 € | 47 729 € |
| Acq. de véhicules (dont bennes à OM) | 131 470 € | 1 168 866 € |
| Investissements GEMAPI | | 88 865 € |
| Pôles intermodaux (aménagement parking) | 153 818 € | 7 372 € |
| Aires de covoiturage | 71 030 € | |
| Futur local de stockage à Audenge | 21 883 € | 80 371 € |
| Travaux et équipements dans Offices de tourisme | 14 509 € | 586 € |
| Divers | 6 128 € | 257 € |
| Remboursement du capital des emprunts | 439 731 € | |
| Total des dépenses réelles d'investissement | 5 516 450 € | 1 999 658 € |
| Opérations d'ordre | 46 145 € | |
| Total des dépenses d'investissement | 5 562 595 € | 1 999 658 € |

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2020



● 2- LES RECETTES

a) Hors reprise de l'excédent antérieur, les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

► Des contributions locales, par le biais des produits :

- De la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 15 986 034 €** soit 39,44 % des recettes avec un taux harmonisé sur l'ensemble du territoire à **14.64 %**
- De la **fiscalité ménages et entreprises (taxe d'habitation, taxes foncières + GEMAPI + CVAE + TASCOM + IFER) : 17 081 583 €** soit **42,14 %** des recettes.

Le taux de la taxe d'habitation est resté constant entre 2019 et 2020 tandis que ceux des taxes foncières ont augmenté pour assurer de façon partielle le financement de la contribution du SIBA (+ 3 795 205 € de dépenses nouvelles financées par un produit fiscal supplémentaire de 3 001 264 €). Cette augmentation est donc venue en substitution des taux auparavant prélevés pour ce syndicat sur 6 des 8 communes du territoire.

Le taux moyen pondéré de CFE est resté également inchangé mais les territoires ont connu des évolutions contrastées en fonction de la règle d'harmonisation prévue sur 12 ans et qui aboutira à un taux uniforme à horizon 2028.

| Taux de la fiscalité 2020 | |
|---------------------------------------|---------|
| Taxe d'Habitation | 0,879 % |
| Taxe Foncier bâti | 3,47 % |
| Taxe Foncier non bâti | 7,66 % |
| Contribution Foncière des Entreprises | 31,63 % |

► De l'aide de l'Etat, au titre :

- De la Dotation Globale de Fonctionnement : 2 958 040 € soit 7,30 % des recettes
- Des différentes allocations compensatrices et fonds : 301 494 € soit 0,74 % des recettes

► Du soutien des éco-organismes et autres partenaires institutionnels :

Le montant des participations reçues au titre des différents dossiers pris en charge par la COBAN s'élève à 5,57 % des recettes de fonctionnement.

Ces participations regroupent :

- Les soutiens des éco-organismes : 1 613 755 €
- La participation des communes aux services mutualisés : 499 790 €
- Diverses subventions : 145 562 €.

► De la valorisation des matériaux recyclés :

Le produit issu de la valorisation des matériaux recyclés s'est élevé à 674 320 €. Ce poste représente 1,66 % du total des recettes de fonctionnement

► De la redevance spéciale

perçue auprès des établissements professionnels pour la collecte de leurs déchets : 614 767 €.

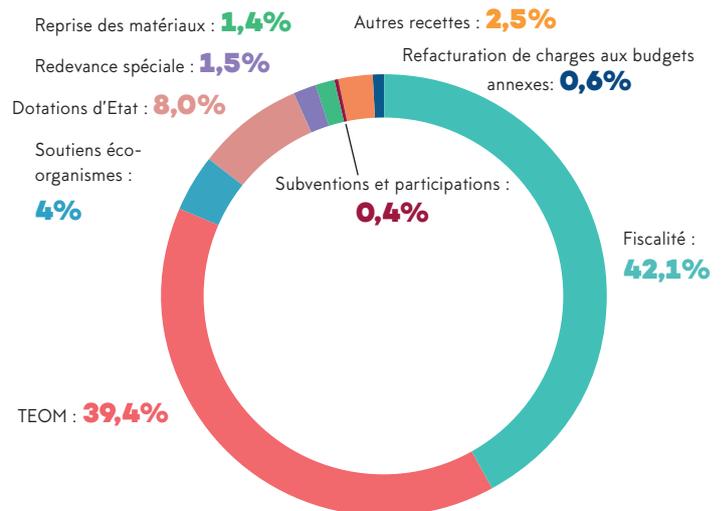
► De recettes diverses

(remboursements de sinistres, de charges de personnel, reprise de provision, ...) : 401 478 €.

► De la refacturation de charges auprès des budgets annexes

(déchèterie professionnelle, transports et eau potable) : 254 108 €.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



b) Les recettes d'investissement proviennent :

| | |
|--|-------------|
| - du solde d'exécution 2019 : | 902 304 € |
| - de l'affectation des résultats N-1 : | 2 911 750 € |
| - d'écritures d'ordre et régularisation sur avances : | 3 523 088 € |
| - de subventions : | 490 664 € |
| - de la participation des communes pour les pistes cyclables sur leur territoire | 68 890 € |
| - de la restitution d'une partie de la dotation initiale versée en 2016 sur le BA déchèterie professionnelle : | 5 000 € |

Soit un total de 7 901 696 €

● 3 - RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020

| FONCTIONNEMENT | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|----------------|-----------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| Dépenses | | 38.817.805,74 € | | 38.817.805,74 € |
| Recettes | 7.036.066,36 € | 40.543.343,21 € | | 47.579.409,57 € |
| Résultat | 7.036.066,36 € | 3.268.209,55 € | | 8.761.603,83 € |

Résultat de la SF

8.761.603,83 €

| INVESTISSEMENT | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|----------------|-----------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Dépenses | | 5.562.594,64 € | 1.999.658,13 € | 7.562.252,77 € |
| Recettes | 902.304,46 € | 6.999.391,60 € | 1.260.501,11 € | 9.162.197,17 € |
| Résultat | 902.304,46 € | 1.436.796,96 € | -739.157,02 € | 1.599.944,40 € |

Résultat de la SI

2.339.101,42 €

RESULTAT 2020

10.361.548,23 €

● 4- LES SUBVENTIONS COMPTABILISÉES EN 2020

▷ En section de fonctionnement :

| Opérations | Montant |
|--|-------------|
| Conseil Régional Nouvelle Aquitaine | |
| Etude de définition du guichet unique (PAYS) | 12.487,50 € |
| ASP Aquitaine | |
| Etude de définition du guichet unique – Subvention FEADER - LEADER | 40.789,53 € |
| Coopération filière bois – Subvention FEADER - LEADER | 2.255,31 € |
| Caisse d'Allocations Familiales | |
| Lieu d'Accueil Parents Enfants – solde 2019 | 2.566,21 € |
| Lieu d'Accueil Parents Enfants – acompte 2020 | 19.345,79 € |
| ADEME | |
| Mise en place plateforme de rénovation énergétique | 7.500,00 € |
| Appel à projets Vélos et Territoires | 24.000,00 € |
| F.I.P.H.F.P. | |
| Amélioration des conditions de transports – Agent handicapé | 9.210,00 € |

▷ En section d'investissement :

| Opération | Montant |
|---|--------------|
| Etat | |
| Bonus écologique pour véhicules électriques | 11.000,00 € |
| Aménagement piste cyclable Andernos-Querquillas | 31.520,00 € |
| Conseil Régional Nouvelle Aquitaine | |
| Aménagement piste cyclable Biganos-Marcheprime | 58.617,00 € |
| ASP Aquitaine | |
| Aménagement espace de co-working - LEADER | 50.000,00 € |
| Département de la Gironde | |
| Aménagement piste cyclable Biganos-Marcheprime | 120.000,00 € |
| ELIGEO | |
| Prime abri-vélos | 13.747,20 € |
| Communes | |
| BIGANOS – Solde participation PEI | 161.658,76 € |
| MARCHEPRIME – Acompte participation PEI | 44.120,99 € |

■ BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget primitif 2020 a été adopté le 16 juin 2020.

Le compte administratif 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire lors d'une séance en date du 6 avril 2021.

Parmi les faits marquants en matière de mobilité sur l'exercice 2020, il convient de noter :

- la fin de la concession (DSP) sur les transports scolaires des élèves du 2nd degré et du marché public transports scolaires des élèves du 1er degré (transférés de la Région Nouvelle-Aquitaine vers la COBAN dans le cadre de la prise de compétence effective en 2019)
- la mise en œuvre d'un marché public unique à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 (soit au 1er septembre 2020) pour le transport des élèves du 1er et 2nd degrés. Ce marché unique a été l'occasion :
 - de mener avec les mairies un travail sur l'optimisation des services scolaires AO2 ;
 - de mener un travail sur l'optimisation des services scolaires du 2nd degré et sur l'enchaînement des services 1er et 2nd degrés ;

- de mettre en service des cars avec des capacités plus adaptées (cars de 33 places et cars de 55 places et plus)

- de mettre en service des cars roulant avec une énergie renouvelable : l'Oléo 100, un sous-produit du colza

Dans ce contexte, à noter également la création d'une régie de recettes au sein des services de la COBAN pour l'encaissement des participations familiales au transport scolaire.

- l'habillage des cars scolaires aux couleurs de la COBAN

- la participation financière de la COBAN au renfort des fréquences des lignes interurbaines régionales 601 + 610

- le renouvellement du marché de TAD au 1^{er} septembre 2020

Au titre de l'exercice 2020

• Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à

2 180 323 €

• Les recettes réalisées :

2 135 016 €



Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre :

| | |
|--|-------------|
| - la participation aux lignes 601 et 610 | 52 158 € |
| - les charges relatives au transport scolaire (Dont marchés publics, habillage des bus, communication ...) | 1 642 535 € |
| - le transport à la demande | 264 699 € |
| - le transport des élèves internes | 16 341 € |
| - la participation au transport BAIA (entre COBAS et Biganos) | 21 562 € |
| - l'entretien des abris voyageurs | 10 011 € |
| - des dépenses diverses (communication, cotisations ...) | 41 730 € |
| - le remboursement de charges au budget principal | 123 923 € |
| - des écritures d'ordre | 7 364 € |

Les recettes sont constituées par :

| | |
|--|-------------|
| - la compensation financière de la Région (à la suite du transfert de compétence au 01/01/2018) | 1 578 310 € |
| - la contribution des communes au transport des élèves du 1er degré | 49 598 € |
| - la participation des familles au transport scolaire du 2nd degré | 151 787 € |
| - la participation d'Arès et Lège pour le transport scolaire des élèves du 2nd degré de leurs communes | 32 174 € |
| - la vente de tickets pour le transport à la demande | 16 994 € |
| - la redevance pour les abris voyageurs | 6 153 € |
| - une subvention du budget principal de la COBAN | 300 000 € |

► **En section d'investissement,**

- l'acquisition et l'installation d'un système de billetterie embarquée avec cartes magnétiques dans les cars scolaires pour 32 362 €
- un travail sur la signalétique de 25 abribus pour une meilleure identification de notre réseau scolaire pour 11 438 €

Le résultat de l'exécution budgétaire 2020 se traduit ainsi qu'il suit :

| FONCTIONNEMENT | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|----------------|-----------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Dépenses | | 2.180.322,97 € | | 2.180.322,97 € |
| Recettes | 202.706,30 € | 2.135.016,04 € | | 2.337.722,34 € |
| Résultat | 202.706,30 € | - 45.306,93 € | | 157.399,37 € |

Résultat de la SF

157.399,37 €

| INVESTISSEMENT | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|----------------|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Dépenses | 14.727,75 € | 43.800,32 € | | 58.528,07 € |
| Recettes | | 34.691,75 € | | 34.691,75 € |
| Résultat | -14.727,75 € | -9.108,57 € | | -23.836,32 € |

Résultat de la SI

-23.836,32 €

RÉSULTAT 2020

133.563,05 €



■ BUDGET ANNEXE DE LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

Le budget primitif 2020 a été adopté le 16 juin 2020 et a fait l'objet d'une décision modificative.

Le compte administratif 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire lors d'une séance en date du 6 avril 2021.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2020 se traduit ainsi qu'il suit :

| EXPLOITATION | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|--------------|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Dépenses | | 490.355,56 € | | 490.355,56 € |
| Recettes | 105.310,53 € | 620.338,68 € | | 725.649,21 € |
| Résultat | 105.310,53 € | 129.983,12 € | | 235.293,65 € |

Résultat de la SE

235.293,65 €

| INVESTISSEMENT | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|----------------|-----------------------|---------------|-------------------|--------------|
| Dépenses | | 609.561,80 € | 968,02 € | 610.529,82 € |
| Recettes | 533.913,40 € | 265,54 € | | 534.178,94 € |
| Résultat | 533.913,40 € | -609.296,26 € | -968,02 € | -76.350,88 € |

Résultat de la SI

-75.382,86 €

RÉSULTAT 2020

158.942,77 €

2020 a vu la finalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie professionnelle et une nette augmentation de la fréquentation de la structure.

■ BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le budget primitif 2020 a été adopté le 16 juin 2020

Le compte administratif 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire lors d'une séance en date du 6 avril 2021.

Parmi les réalisations 2020 sur ce budget annexe, il faut noter :

- la finalisation de travaux sur la ZA de Carrerot (Biganos)
- une étude environnementale et des esquisses d'aménagement pour le secteur O de Mios Entreprises
- des ventes de terrains viabilisés sur les ZA de Réganeau (Marcheprime) et du CAASI (Andernos)

Les dépenses (hors intérêts d'emprunts) et recettes réelles de fonctionnement concernent les zones ci-après :

| | DÉPENSES 2020 (chapitre O11) | | | | RECETTES 2020 (= ventes) |
|----------------------------|---|--------------------------------------|---------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | Acquisition de terrains + frais de notaires | Prestations, études et travaux | Divers (Taxes foncières ...) | TOTAL | |
| Andernos - CAASI | | | 1.081 € | 1.081 € | 295.130 € |
| Andernos – Extension CAASI | | 720 € | | 720 € | |
| Audenge-P2A | 20.416 € | | | 20.416 € | 21.800 € |
| Biganos – Cameleyre | | | 274 € | 274 € | |
| Biganos- Cassadotte | 213.550 € | 4.606 € | | 218.156 € | |
| Biganos - Carrerot | | 271.458 € | 441 € | 271.899 € | |
| Marcheprime - Réganeau | | 4.575 € | 738 € | 5.313 € | 311.335 € |
| Marcheprime – Croix d'Hins | | 5.790 € | | 5.790 € | |
| Mios Extension – ZAC O | | 42.333 € | | 42.333 € | |
| Mios entreprises – Zone 1 | | 875 € | 546 € | 1.421 € | |
| Mios – Masquet | | 16.970 € | | 16.970 € | |
| Toutes zones confondues | | 6.831 € | | 6.831 € | |
| TOTAL | | | | 591.204 € | 628.265 € |

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève ainsi à 591.204 € hors frais d'intérêts de dette de 12.100 €.

Parallèlement aux ventes réalisées sur 2020 la COBAN s'est acquittée du paiement différé que lui avait accordé la commune d'Andernos-les-Bains sur les acquisitions initiales de terrain au moment de la prise de compétence développement économique.

| | Acquisitions 2017 | | Reversement des ventes | | | Reste à reverser aux communes sur ventes ultérieures |
|---------------------------|--------------------|----------------------------|------------------------|-----------------|------------------|--|
| | | Dont paie- ment différé | En 2018 | En 2019 | En 2020 | |
| Andernos- CAASI | 1.842.150 € | 1.020.525 € | 584.850 € | 86.400 € | 210.300 € | 138.975 € |
| Mios | 431.820 € | 0 € | Sans objet | | | 0 € |
| Biganos - Cassadotte | 1.688.824 € | 829.478 € | 829.478 € | | | 0 € |
| Marcheprime - Réganeau | 510.000 € | 374.000 € | 374.000 € | | 0 € | 0 € |
| TOTAL | 4.472 794 € | 2.224.003 € | 1.788.328 € | 86.400 € | 210.300 € | 138.975 € |

Les écritures de stocks inhérentes à ce budget annexe comportent donc en outre les écritures d'ordre suivantes :

**En dépenses de fonctionnement
recettes d'investissement :**

- L'annulation des stocks au 01/01/2020 :
4 318 708 €

**En dépenses d'investissement
recettes de fonctionnement :**

- La constatation des stocks au 31/12/2020 :
4 245 517 €

Le résultat de l'exécution budgétaire 2020 se traduit ainsi qu'il suit :

| FONCTIONNEMENT | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|----------------|-----------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Dépenses | 2 392,79 € | 4.922.010,31 € | | 4.924.403,10 € |
| Recettes | | 4.873.784,30 € | | 4.873.784,30 € |
| Résultat | 2 392,79 € | -48.226,01 € | | -50.618,80 € |

Résultat de la SF

-50.618,80 €

| INVESTISSEMENT | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|----------------|-----------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Dépenses | 969.432,53 € | 5.255.817,44 € | 0,00 € | 6.225.249,97 € |
| Recettes | | 4.318.707,53 € | 2.000.000,00 € | 6.318.707,53 € |
| Résultat | -969.432,53 € | -937.109,91 € | 2.000.000,00 € | 93.457,56 € |

Résultat de la SI

-1.906.542,44 €

RÉSULTAT 2020

42.838,76 €

■ BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget primitif 2020 a été adopté le 16 juin 2020 et a fait l'objet de deux décisions modificatives.

Le compte administratif 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire lors d'une séance en date du 6 avril 2021.

Pour rappel, le budget annexe de l'eau potable est issu du transfert de compétence des communes vers la COBAN à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce budget retrace donc l'ensemble des dépenses et des recettes pour les 8 DSP actuellement en cours sur le territoire, mais avec un suivi analytique par commune, permettant par exemple une individualisation des écritures de reprises des résultats 2019, sur la base des délibérations communales pour les montants ci-après :

| | Section d'exploitation | Section d'investissement | TOTAL | Rappel résultats 2019 | Soit % transfert |
|--------------------|------------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|------------------|
| Andernos-les-Bains | 351 162,95 | -215 457,37 | 135 705,58 | 135 705,58 | 100,00% |
| Arès | 47 618,57 | 59 721,20 | 107 339,77 | 107 339,77 | 100,00% |
| Audenge | | 0,00 | 0,00 | 293 852,83 | 0,00% |
| Biganos | 731 955,68 | -62 922,32 | 669 033,36 | 669 033,36 | 100,00% |
| Lanton | 182 954,48 | 1 049 438,25 | 1 232 392,73 | 1 232 392,73 | 100,00% |
| Lège | 253 723,50 | 773 597,53 | 1 027 321,03 | 1 678 250,42 | 61,21% |
| Marcheprime | 85 333,69 | 108 526,43 | 193 860,12 | 193 860,12 | 100,00% |
| Mios | | 68 800,00 | 68 800,00 | 438 119,00 | 15,70% |

Ainsi, à l'échelle du territoire, les chiffres du compte administratif 2020 s'établissent dans le détail par commune ainsi qu'il suit :

| | EXPLOITATION | | | INVESTISSEMENT | | | RESTES A REALISER | |
|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | RECETTES | DEPENSES | SOLDE | RECETTES | DEPENSES | SOLDE | RECETTES | DEPENSES |
| DSP1 - ANDERNOS | 758 089,17 | 142 919,31 | 615 169,86 | 175 377,16 | 581 126,76 | -405 749,60 | 602,70 | 3 788,47 |
| DSP2 - ARES | 162 873,43 | 137 442,51 | 25 430,92 | 209 175,18 | 0,00 | 209 175,18 | 301,80 | 1 897,07 |
| DSP3 -AUDENGE | 148 048,99 | 94 946,37 | 53 102,62 | 127 190,16 | 95 144,99 | 32 045,17 | 270,60 | 1 700,95 |
| DSP4 - BIGANOS | 945 441,00 | 91 973,15 | 853 467,85 | 153 445,97 | 144 968,65 | 8 477,32 | 329,70 | 2 072,44 |
| DSP5 - LANTON | 365 560,12 | 130 497,54 | 235 062,58 | 1 148 690,73 | 23 780,34 | 1 124 910,39 | 303,60 | 214 512,68 |
| DSP6 - LEGE | 1 079 895,26 | 448 221,38 | 631 673,88 | 1 300 375,59 | 579 358,82 | 721 016,77 | 742,20 | 297 157,85 |
| DSP7 - MARCHÉPRIME | 188 288,21 | 54 267,94 | 134 020,27 | 190 445,83 | 14 835,84 | 175 609,99 | 141,90 | 9 791,21 |
| DSP8 - MIOS | 369 403,45 | 177 644,26 | 191 759,19 | 175 119,43 | 82 626,95 | 92 492,48 | 307,50 | 1 932,89 |
| TOTAL | 4 017 599,63 | 1 277 912,46 | 2 739 687,17 | 3 479 820,05 | 1 521 842,35 | 1 957 977,70 | 3 000,00 | 532 853,56 |

Parmi ces montants, figurent en dépenses d'investissement :

- Le remboursement des emprunts
- La reprise des déficits d'investissement transférés des budgets annexes communaux vers la COBAN
- Des écritures d'ordre relatives au transfert de droit à déduction de la TVA
- Des dépenses **réelles d'études et travaux pour un montant total de 700.000 €.**

Parmi les travaux déjà réalisés (avec pour certaines des paiements en 2021 sur restes à réaliser) :

- Renouvellement des canalisations et branchements :
 - Des rues du Château d'eau, des Bois et de Salles à Andernos les Bains
 - Des avenues du Chasseur, des Alouettes et du Canal à Lège Cap-Ferret
 - Des avenues des Pinsons, et des Fauvettes à Lège Cap-Ferret
 - De l'avenue de la Libération RD3 à Lanton
 - Mise en protection du Château d'eau du Cap-Ferret

A l'échelle des 8 DSP, le résultat de l'exécution budgétaire 2020 se traduit ainsi qu'il suit :

| EXPLOITATION | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|--------------|-----------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| Dépenses | | 1. 277.912,46 € | | 1. 277.912,46 € |
| Recettes | | 4.017.599,63 € | | 4.017.599,63 € |
| Résultat | | 2.739.687,17 € | | 2.739.687,17 € |

Résultat de la SE

2.739.687,17 €

| INVESTISSEMENT | Résultants antérieurs | Réalisé 2020 | Restes à réaliser | Total |
|----------------|-----------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Dépenses | | 1.521.842,35 € | 532.853,56 € | 2.054.695,91 € |
| Recettes | | 3.479.820,05 € | 3.000,00 € | 3.482.820,05 € |
| Résultat | | 1.957.977,70 € | -529.853,56 € | 1.428.124,14 € |

Résultat de la SI

1.957.977,70 €

RÉSULTAT 2020

4.167.811,31 €

B – LES SERVICES ACTEURS DU QUOTIDIEN

■ LES RESSOURCES HUMAINES

a) 100 AGENTS PERMANENTS

Au 31 décembre 2020, la COBAN emploie 100 agents permanents. Le tableau des emplois permanents illustre la situation telle qu'elle se présente.

Au sein de la filière administrative, 83% des agents titulaires et non-titulaires sont des femmes, pour 13% dans la filière technique

Part des hommes et des femmes par filière

| TITULAIRES | | | |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | Femmes | Hommes | TOTAL |
| Filière administrative | 29 | 5 | 34 |
| Filière technique | 7 | 38 | 45 |
| Filière médico-sociale | 1 | 1 | 2 |
| TOTAL | 37 | 44 | 81 |

| NON TITULAIRES EMPLOIS PERMANENTS | | | |
|-----------------------------------|----------|-----------|-----------|
| | Femmes | Hommes | TOTAL |
| Filière administrative | 9 | 3 | 12 |
| Filière technique | 0 | 7 | 7 |
| Filière médico-sociale | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 9 | 10 | 19 |

● LES SERVICES DE LA COBAN SONT STRUCTURÉS EN 3 PÔLES

1. Un pôle « ressources » qui concentre l'ensemble des fonctions supports, par définition transversales (Ressources Humaines, Commande Publique, Finances, Affaires juridiques, Service Archives Mutualisé effectif au 1^{er} janvier 2018 entre les communes d'Andernos-les-Bains, de Lanton, de Marcheprime, et la COBAN),
2. Un pôle « technique » qui regroupe l'ensemble des fonctions opérationnelles,
3. Un pôle « développement et cadre de vie » qui centralise l'ensemble des activités suivantes : développement économique, transports, mobilité, équipements aquatiques et le service mutualisé dans les secteurs social, petite-enfance et parentalité.

RÉPARTITION FEMMES-HOMMES

TITULAIRES



NON-TITULAIRES



Le service de la communication est sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POURVU PAR CATÉGORIES AU 31 DÉCEMBRE 2020

| Catégories | Titulaires | Non Titulaires | Total |
|--------------|------------|----------------|------------|
| A | 14 | 8 | 22 |
| B | 12 | 3 | 15 |
| C | 55 | 8 | 63 |
| Total | 81 | 19 | 100 |

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT PAR SERVICE AU 31/12/2020

| Catégories | Titulaires | Non Titulaires | Total |
|--|------------|----------------|------------|
| Administration Générale | 16 | 3 | 19 |
| Administration des Services Techniques | 18 | 3 | 21 |
| Etudes et travaux | 3 | 1 | 4 |
| Eau potable | | 1 | 1 |
| Communication | 2 | 1 | 3 |
| Développement Economique | 1 | 2 | 3 |
| Equipement aquatique | 1 | | 1 |
| Transport | 3 | 1 | 4 |
| Petite enfance/Enfance/Jeunesse | 2 | | 2 |
| LAEP | 1 | | 1 |
| ADS | 5 | 3 | 8 |
| Redevance Spéciale | 2 | | 2 |
| Déchèteries | 18 | | 18 |
| Plateforme déchets verts | 1 | 1 | 2 |
| Service Propreté | 2 | | 2 |
| Quai de transfert | 4 | 1 | 5 |
| Déchèterie professionnelle | | 2 | 2 |
| Agent en maladie | 2 | | 2 |
| Total | 81 | 19 | 100 |

- 4 agents en disponibilité,
- 1 agent en détachement,
- 5 agents titulaires sont détachés auprès de la Société SITA SUEZ ENVIRONNEMENT.

| | Effectif au 1 ^{er} janvier | Arrivées en cours d'année | Départ en cours d'année | Effectif au 31/12 | Variation en nombre d'agents |
|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------|------------------------------|
| Titulaires | 81 | 6 | 6 | 81 | 0 |
| Non Titulaires | 14 | 7 | 2 | 19 | 5 |
| Total emplois permanents | 95 | 13 | 8 | 100 | 5 |

Evolution des emplois permanents

| TITULAIRES ET NON TITULAIRES, EMPLOIS PERMANENTS | | | | | |
|--|-----------|-----------|------------|-------------|-------------|
| | Femmes | Hommes | TOTAL | % F | % H |
| Filière administrative | 38 | 8 | 46 | 83 % | 17 % |
| Filière technique | 7 | 45 | 52 | 13 % | 87 % |
| Filière médico-sociale | 1 | 1 | 2 | 50 % | 50 % |
| TOTAL | 46 | 54 | 100 | 36 % | 64 % |

● EVOLUTION DU BUDGET DES RESSOURCES HUMAINES

| Réalisé 2018 | Réalisé 2019 | Réalisé 2020 |
|------------------|-----------------|----------------|
| 3 633 855 € | 4 263 204 € | 4 695 075 € |
| Evolution | + 12,3 % | + 8,4 % |

b) SUIVI DU PERSONNEL

1. Aspects statutaires

► Les départs et arrivées en 2020

- 3 agents ont été recrutés par mutation : Laurie ARNAULT, Stéphane CHENE, Sophie AGOUDAL,
- 3 agents à la Retraite : Alain BACHE, Yves GUIRAUD, Laurent PLANCHAIS,
- 1 agent en congé maternité : Alice VANHOENACKER,
- 1 agent Études et Travaux : Thomas POCHEZ,
- 1 agent aux Centre de Transfert : Yrieix SARDIN,
- 1 agent à la plateforme de déchets verts : Michael VILLARES,
- 1 agent a été détaché : Marilyse DUPRAZ,
- 2 agents en disponibilité : Myriam CHARBIT, Emilie ELLIE,
- 1 réintégration : Dominique ALNET-HARTEEL,
- 1 recrutement : Delphine PAULEAU, Développement économique,
- 1 recrutement Chef ADS : Marlène BAILLY,
- 1 recrutement ADS : Jérémy DAMAS,
- 1 recrutement secrétariat ADS : Corinne GIRAULT.

► Les titularisations et stagiairisations

- 2 agents ont été stagiairisés : Sylvie GOETHEL VAN GINNEKEN et Philippe TÉTARD,
- 3 titularisations : Sylvie BARTOLOZZI, Pauline HERAULT et Elodie DESTANDAU.

► La formation

- 68 agents ont bénéficié de formations pour améliorer la qualité de vie au travail et le service rendu aux usagers, soit 309 jours.

► L'avancement d'échelon

- 40 agents ont bénéficié d'avancement d'échelon.



► L'avancement de grade

- 4 agents ont bénéficié d'avancement de grade et 2 agents ont bénéficié d'une promotion interne.

► Les contrats

7 182 jours de contrats ont été proposés à des agents contractuels pour assurer le surcroît d'activité et le remplacement des agents titulaires en congés, en maladie, en formation et le week-end en déchèterie.

2. L'Aspect social

► La maladie

2 328,50 jours d'arrêts maladie ont été recensés concernant :

- La maladie ordinaire : 1 115
- Congé maternité : 153
- La maladie de longue durée : 0
- La maladie professionnelle : 365
- La longue maladie : 630
- Les accidents du travail : 65,5.

► La Mutuelle Nationale Territoriale

- 12 agents adhèrent à la mutuelle complémentaire santé au 31 décembre 2020.

► La garantie maintien de salaire

- 55 agents adhèrent à la garantie « maintien de salaire » de la Mutuelle Nationale Territoriale et 21 agents adhèrent à d'autres organismes, au 31 décembre 2020.

► Les Chèques Restaurant

- 87 agents ont bénéficié des Chèques Restaurant durant l'année.

► Garantie CAREL et FONPEL (Caisse de retraite des Elus)

- 2 Elus adhèrent à la garantie CAREL, 1 Elus à la FONPEL.

► Garantie PREFON

- 4 agents adhèrent à la garantie PREFON.

► Pension civile

- 1 agent adhère à la pension civile

► Le CNAS (Comité National d'Action Sociale)

- 100 agents de la COBAN adhèrent au Comité National d'Action Sociale dont quatre agents à la retraite, soit 9 nouvelles adhésions.

Certains agents ont bénéficié des réductions et des aides du CNAS (Cinéma et Spectacles, Coupons Sport, Chèques Lire, disques, aides séjour linguistiques, vacances, centre de loisirs, séjour linguistique, éveil culturel, rentrée scolaire pour les enfants à partir de la 6^{ème}, le Noël des enfants de 0 à 10 ans, tickets CESU, naissance, PACS, garde de jeunes enfants, départ à la retraite, Carte Pêche, avantages au quotidien (chèques réduction mono et multi-enseignes), plan épargne chèque vacances.

► Situation familiale du personnel

- Naissance d'IZIA, née le 24 juillet 2020, fille d'Alice VANHOENACKER
- Naissance d'EMMA, née le 22 novembre 2020, fille d'Olivier LABÈQUE
- Naissance d'AMÉLIA, née le 22 décembre 2020, fille de Julie LÉZÉ
- Mariage d'Hélène DARRIÈRE, le 11 septembre 2020
- Départ à la retraite en 2020 d'Yves GUIRAUD, Alain BACHÉ et Laurent PLANCHAIS.

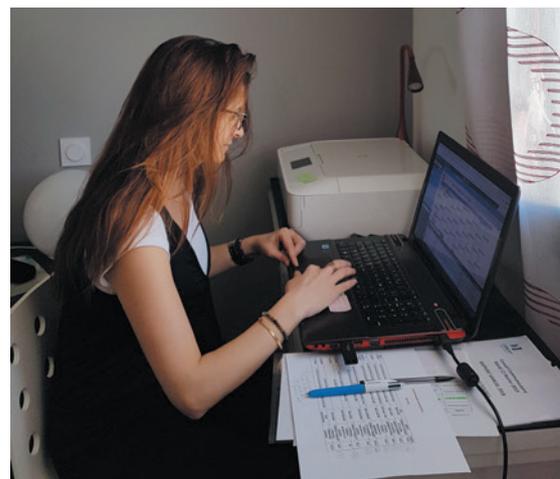
c) LES NOUVEAUX FAITS DE 2020 EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

► Impact de la COVID-19 sur les congés et RTT des agents

L'état d'urgence sanitaire a entraîné la fermeture de services opérationnels et/ou la mise en place de Plans de Continuité d'Activité (PCA) ayant pour objectif d'assurer le maintien des activités indispensables au sein de la COBAN.

► Incidences de la durée de confinement sur les congés à la COBAN

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de la COVID-19, chaque agent a dû poser 2,5 jours de congés par période de 4 semaines de confinement. Dans ce nombre, étaient intégrés les jours posés (avant le confinement) et pris (pendant le confinement). Par exemple, un agent ayant déjà pris 1 jour, n'avait plus qu'1,5 jour à poser sur la période de 4 semaines.



d) L'ACCUEIL ET LE STANDARD EN 2020

Appels téléphoniques

| MOIS | AMBASSADEURS RECLAMATIONS | DÉCHETS VERTS | COMPOS-TEURS | BACS PARTICULIERS | REDEVANCE SPÉCIALE | ADMINIS-TRATIF | TRANSPORT | A.D.S | DIVERS DÉCHETS | TOTAL |
|-----------|---------------------------|---------------|--------------|-------------------|--------------------|----------------|-----------|-------|----------------|-------|
| JANVIER | 243 | 323 | 123 | 736 | 119 | 353 | 103 | 3 | 435 | 2438 |
| FEVRIER | 239 | 255 | 69 | 369 | 43 | 309 | 63 | 4 | 428 | 1712 |
| MARS | 43 | 37 | 7 | 61 | 24 | 155 | 47 | 2 | 125 | 499 |
| AVRIL | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MAI | 87 | 220 | 51 | 299 | 47 | 122 | 30 | 3 | 780 | 1639 |
| JUIN | 159 | 267 | 141 | 519 | 127 | 333 | 85 | 2 | 480 | 2113 |
| JUILLET | 88 | 121 | 73 | 495 | 100 | 317 | 154 | 3 | 332 | 1683 |
| AOUT | 129 | 140 | 53 | 256 | 69 | 233 | 141 | 1 | 164 | 1186 |
| SEPTEMBRE | 128 | 372 | 87 | 341 | 87 | 350 | 238 | 4 | 207 | 1814 |
| OCTOBRE | 114 | 153 | 75 | 317 | 82 | 335 | 90 | 3 | 439 | 1608 |
| NOVEMBRE | 55 | 90 | 90 | 295 | 63 | 366 | 67 | 4 | 593 | 1623 |
| DECEMBRE | 125 | 60 | 51 | 223 | 47 | 274 | 73 | 3 | 231 | 1087 |

Accueil physique : du 17 mars au 12 mai : confinement covid

| MOIS | TOTAL | MOIS | TOTAL |
|---------|-------|--------------|--------------|
| JANVIER | 206 | JUILLET | 279 |
| FEVRIER | 471 | AOUT | 200 |
| MARS | 77 | SEPTEMBRE | 375 |
| AVRIL | 0 | OCTOBRE | 219 |
| MAI | 75 | NOVEMBRE | 272 |
| JUIN | 225 | DECEMBRE | 216 |
| | | TOTAL | 2 615 |

Réception mails boîte contact@coban-atlantique.fr

| MOIS | TOTAL | MOIS | TOTAL |
|---------|-------|--------------|--------------|
| JANVIER | 164 | JUILLET | 731 |
| FEVRIER | 390 | AOUT | 608 |
| MARS | 146 | SEPTEMBRE | 785 |
| AVRIL | 343 | OCTOBRE | 669 |
| MAI | 128 | NOVEMBRE | 746 |
| JUIN | 526 | DECEMBRE | 594 |
| | | TOTAL | 5 830 |

e) LA DIRECTION JURIDIQUE ; MARCHÉS PUBLICS, AFFAIRES JURIDIQUES, ADS

A titre liminaire, il est rappelé que cette direction englobe les activités suivantes :

► Marchés publics :

- Lancement des procédures de marchés, en lien avec les autres services, passation & notification des marchés publics,
- Interventions pour l'exécution des marchés publics (avenants, reconductions, pénalités, difficultés d'exécution),
- Gestion des contrats de la collectivité.

En 2020, le service a traité 59 marchés répartis comme suit :

- 7 marchés de travaux,
- 23 marchés de services,
- 17 marchés de prestations intellectuelles,
- 12 marchés de fournitures.

► Affaires juridiques :

- Gestion & suivi des contentieux & litiges,
- Gestion des contrats d'assurances : dommages aux biens, Responsabilité civile, Flotte automobile, Prévoyance du personnel et des risques statutaires (en lien avec le service RH), et Protection fonctionnelle des agents et des élus, protection juridique de la collectivité,
- Gestion des sinistres de la collectivité, hors sinistres relatifs à la prévoyance du personnel,
- Assistance et fonction support pour les autres services de la collectivité.

► Service mutualisé d'Application du Droit des Sols (A.D.S.) :

- Instruction des autorisations d'urbanisme de 6 des 8 communes du territoire de la COBAN, ainsi que la Commune du Teich (voisine de notre territoire) au sein du service A.D.S. chargé de l'application du droit des sols depuis 2015.

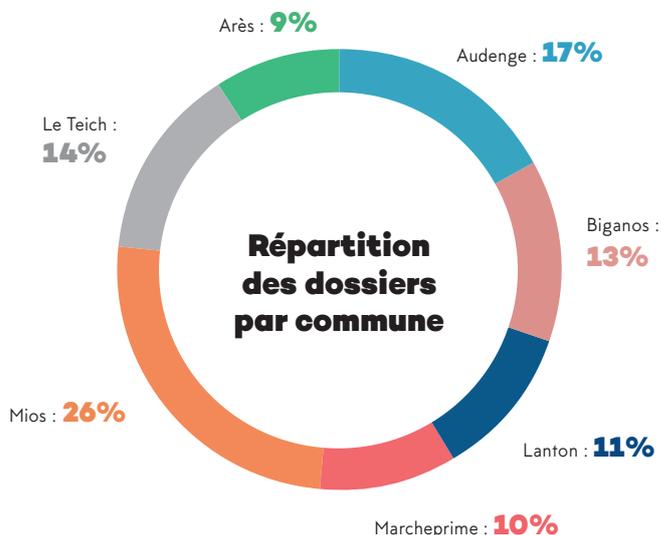
- Missions du service A.D.S. : étudier pour le compte des communes, les certificats d'urbanisme opérationnels, les permis de construire, d'aménager, de démolir ainsi que les déclarations préalables. Les agents contrôlent et vérifient la conformité des projets ou dossiers déposés initialement en Mairie au regard des réglementations d'urbanisme en vigueur et fournissent des propositions de décisions aux Maires concernés, seules autorités compétentes pour délivrer, in fine, les autorisations d'urbanisme.

Durant l'année 2020, en dépit de la crise sanitaire, l'activité est restée soutenue et le service mutualisé des A.D.S s'est organisé afin d'assurer une continuité de service rendu aux communes adhérentes.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 le service a traité **2 955 actes** (tous types confondus).



| Actes bruts traités en 2020 | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|-------------|------------|-----------|-----------|----------------------------|
| Nombre d'actes/ commune | PC | DP | CU* | PA | PD | Total sur 12 mois |
| ARES | 99 | 192 | 13 | 2 | 4 | 310 |
| AUDENGE | 185 | 191 | 67 | 15 | 11 | 469 |
| BIGANOS | 137 | 188 | 40 | 6 | 10 | 381 |
| LANTON | 119 | 167 | 17 | 6 | 7 | 316 |
| MARCHEPRIME | 112 | 142 | 17 | 1 | 4 | 276 |
| MIOS | 282 | 372 | 34 | 7 | 4 | 699 |
| LE TEICH | 155 | 301 | 30 | 8 | 10 | 504 |
| TOTAL | 1089 | 1553 | 218 | 45 | 50 | 2955 |



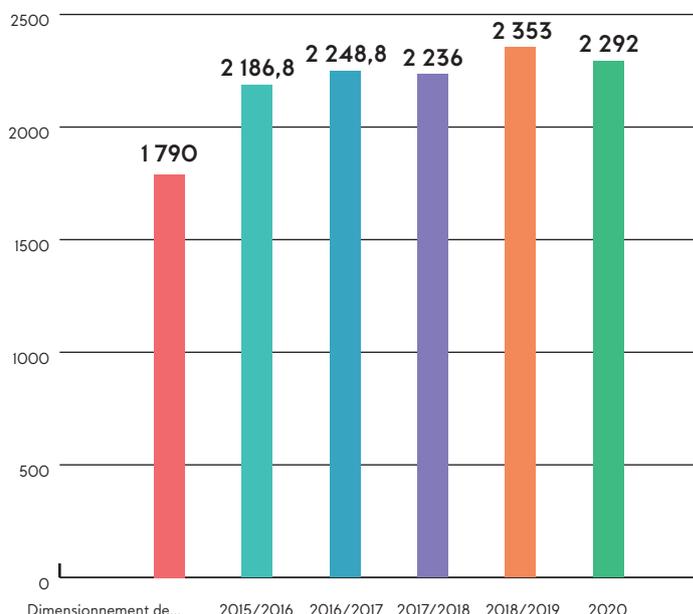
- Le délai moyen d'instruction par types d'acte :

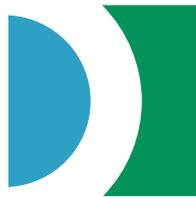
Ce délai est à analyser au regard du délai réglementaire d'instruction (hors majoration de délais ou dossier incomplet) soit : CU : 2 mois, DP : 1 mois, PC : 2 ou 3 mois , PA : 3 mois

| | PC | DP | CU | PA | PD |
|--|----|----|----|----|----|
| Délai réglementaire (exprimé en jours) | 60 | 30 | 90 | 60 | 60 |
| Délai moyen d'instruction à compter du dépôt du dossier en Mairie | 49 | 25 | 47 | 67 | 19 |
| Délai moyen d'instruction à compter de la réception par le service | 44 | 19 | 41 | 63 | 13 |

20 % des dossiers déposés sont incomplets et doivent faire l'objet d'une demande de pièces par le service (pour les seuls permis de construire 31 % des dossiers étaient incomplets en 2020).

Évolution activité du service ADS depuis 2015





COBAN IBA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

Service communication
46 Avenue des Colonies - 33510 Andernos-les-Bains

Email : contact@coban-atlantique.fr
Tél. : 05 57 76 17 17

www.coban-atlantique.fr